



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 26 MAI 2020

(SEANCE EXTRAORDINAIRE TENUE A L'ESPACE VELODROME
EN RAISON DE LA PANDEMIE DE COVID-19)

Présent-e-s :

M. Roberto RIGHETTI, Président

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-Présidente

M. Pierre TORRI, Secrétaire

Mme Alexandra SAAS, Vice-Secrétaire

M. Philippe ROCHETIN, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Véronique DUBOIS et Véronique ÖZAZMAN, Isabelle WILLIMANN
Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Daouda BAGAGNAN, Roberto DI GIORGIO, Sylvain DUPRAZ, Cédric
EPENOY, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Pierre-Alain GAUD, Vincent GILLET, Jean-Michel
MEYLAN, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Mario RODRIGUEZ et Dominique
TINGUELY, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Xavier MAGNIN, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mme Catherine BORSTCHER, conseillère municipale

M. Francisco VALENTIN conseiller municipal

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING (*sur la base de l'enregistrement*)

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2020
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif

4. Rapports des commissions :

- a) Economie et finances du 6 mai**
- b) Conjointe Infrastructures et environnement et Economie et finances du 11 mai**
- c) Aménagement et grands projets du 13 mai**
- d) Conjointe Enfance + Sociale du 14 mai**
- e) Culture et loisirs du 18 mai**
- f) Sociale du 20 mai**
- g) Sécurité, prévention et communication du 25 mai**

5. Propositions du Conseil municipal

A. Projets de délibération

- a) D 193-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 190'000.- pour l'étude d'un nouveau bâtiment du JAPLO à Plan-les-Ouates**
- b) D 194-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 540'000.- pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la réalisation des îlots H2 et F propriétés de la Commune dans le périmètre du PLQ Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates**
- c) D 195-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 700'000.- pour l'étude de l'aménagement des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates**
- d) D 196-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour un concept de développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates – Etape 1**
- e) D 198-2020 R : Prêt à hauteur de CHF 750'000.- à la primo-coopérative « La Bistoquette » et le cautionnement d'un prêt de même montant émis par le Canton de Genève au profit de ladite coopérative**
- f) D 200-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 1'060'000.- en vue de la réalisation des collecteurs d'eaux pluviales (noues et tranchées drainantes) du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates**
- g) D 201-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 10'830'000.- destiné au financement de la part communale des travaux du premier tronçon de la ligne de tramway Genève – Saint-Julien**
- h) D 202-2020 R : Approbation des comptes annuels 2019 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2019 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre**
- i) D 203-2020 P : Constitution de servitudes de passage et de construction au profit de la parcelle N° 5082 et à charge de la parcelle N° 5084, propriété de la commune, dans le hameau d'Arare-Dessous à Plan-les-Ouates**
- j) D 204-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 340'000.- pour la seconde étape de mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune au sein du PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet » aux Cherpines**
- k) D 205-2020 P : Règlement pour la constitution d'une réserve pour mesures structurelles de la commune de Plan-les-Ouates**

6. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- a) M 27-2020 R : Pour que nos jeunes de Plan-les-Ouates puissent se loger sur notre Commune**

b) M 28-2020 P : Pour une promotion de la Charte des jardins par la Commune

c) M 29-2020 P : Un arbre, deux vies !

d) M 30-2020 P : Pour la transformation de certaines zones 30 en tronçons limités à 30km/h

7. Messages aux élus sortants

Clôture de la séance

M. Righetti, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00, souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il excuse les absences de Mme Borstcher et M. Valentin et annonce que Mme Monbaron, qui assiste actuellement à une autre séance, les rejoindra au plus vite. (*Ndlr : Cette séance se déroule à l'Espace Vélodrome, en respectant les mesures sanitaires liées au Covid-19*). Il précise que le nombre des votants est de 22 personnes et de 23 personnes lorsqu'il sera également appelé à voter ; la majorité est donc à 12 voix.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 AVRIL 2020

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2020 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 22 voix pour, sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

Le Président annonce que le début du délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir est suspendu jusqu'au 31 mai 2020 inclus, en raison de la crise sanitaire.

2.2 Courrier de remerciements de M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat

Le Président donne lecture d'un courrier de remerciements reçu de M. Apothéloz, conseiller d'Etat, pour la bonne tenue de la séance du Conseil municipal du 28 avril 2020, qui s'est réalisée (une première sur Genève) par vidéoconférence.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1 Courrier de remerciements de M. Apothéloz

M. Magnin annonce que le Conseil administratif a également reçu le courrier de remerciements de M. Apothéloz. Il fait remarquer que Plan-les-Ouates continue d'innover, puisque c'est la première fois qu'un Conseil municipal se déroule dans cette salle du Vélodrome. Ceci, afin de respecter la distanciation sociale adéquate. Cette fin de législature amène donc plusieurs premières.

3.2 Plan de solidarité

M. Magnin informe que la Commune, qui a rejoint le plan de solidarité pendant cette période de pandémie, maintiendra ces prestations en tout cas jusqu'au 30 juin 2020, malgré la baisse du nombre de personnes infectées et la reprise des activités professionnelles.

3.3 Action sociale : Préparation de la période d'été

M. Magnin annonce qu'ils prévoient un peu plus d'inscriptions dans les différents centres aérés durant l'été. Ils se préparent donc à la possibilité d'accueillir plus d'enfants, puisque probablement moins de personnes partiront en vacances. Et ce, notamment pour PLO Plage, les centres aérés et la colonie Arc-en-ciel.

3.4 Service culturel

M. Magnin rappelle que la Commune a annulé passablement d'activités et de représentations.

3.5 Réouverture de La julienne et du Groupement Le Sapay

M. Magnin annonce que La julienne a rouvert partiellement le 24 avril 2020 et va continuer à s'ouvrir en fonction de ce que va annoncer, au lendemain de cette séance, le Conseil Fédéral. Plan-les-Ouates prépare également cet été, afin de disposer d'une offre culturelle un peu plus vaste, toujours dans la même optique d'accueillir plus de monde. Un accès limité a également été autorisé au sein du Groupement Le Sapay, le 11 mai 2020, selon les préconisations du Conseil Fédéral et des plans de protection, pour des cours de maximum 5 personnes. Le restaurant a été contrôlé le lendemain de l'ouverture. Tout était adéquat. Ils poursuivent les recherches pour une nouvelle gérance du Café julienne, recherches qui ont été arrêtées pendant deux mois et qui ont été relancées dernièrement. De même pour le poste d'administration de La julienne, lequel a été pourvu de façon intérimaire et qui sera remis au concours très bientôt. La personne engagée en intérimaire serait intéressée à poursuivre.

3.6 Musique municipale

M. Magnin informe que la Musique municipale a pu reprendre possession de ses locaux à partir du 27 avril 2020, pour les cours individuels. En fonction des décisions du Conseil Fédéral, ils envisageront une réouverture plus complète.

3.7 Le Sapay

M. Magnin annonce la réouverture partielle des salles, ainsi qu'une réouverture de l'école. Par contre, la piscine restera fermée, sachant qu'elle a été complètement vidée et qu'elle ne sera pas rouverte pour trois semaines avant une nouvelle vidange pour l'été.

3.8 Economie – Suivi des entreprises

M. Magnin informe que le suivi des entreprises a été fait par M. Maguire, délégué à la promotion économique, avec la prise en compte des différentes demandes et des renseignements à fournir. La Commune envisageait un certain nombre de mesures, mais la Confédération a répondu à quasiment tous les besoins, notamment pour les indépendants. Comme cela a été annoncé au mois d'avril 2020, la Commune a ajourné les loyers dans un premier temps et réfléchit sur les autres mesures à prendre, dans un délai un peu plus long, en attendant que toutes les demandes leur parviennent. Ceci, non seulement dans le domaine économique, mais également sportif, culturel et social.

3.9 Petite enfance

M. Magnin annonce qu'en ce qui concerne la petite enfance, les conseillers trouveront toutes les informations dans le rapport de la commission.

3.10 Requête en autorisation de construire

M. Durand informe que la Commune a été nantie d'une requête en autorisation de construire pour une nouvelle station de téléphonie 5G au chemin de l'Abérieu. Comme il sait que cela fait beaucoup de bruit, en tout cas dans le quartier dans lequel il habite, il voulait simplement leur en faire part et leur dire que le Conseil administratif ne s'est pas encore positionné, mais que le préavis du Service est défavorable, tout comme le sien.

A l'issue de ces informations, **le Président** annonce qu'il laissera le temps à Mme Monbaron, lorsqu'elle aura pu rejoindre la séance, afin qu'elle puisse leur faire part de ses communications. (Ndlr : voir fin du point 4.)

3.11 Reprise graduelle des activités sportives

Mme Monbaron annonce, qu'obéissant aux conditions fixées par la Confédération, certaines associations sportives ont présenté un concept de protection validé par leur Fédération et par Swiss Olympic. Elles ont ainsi pu reprendre leurs activités dans les salles de sport communales. Ont notamment repris, pour l'instant ; le tennis, le badminton, le tir à l'arc, l'équitation, le tai chi et le hand ball. La grimpe, quant à elle, va pouvoir reprendre bientôt. Ces différentes infrastructures ont été ouvertes à partir du 11 mai 2020, sous la responsabilité des utilisateurs. Les autres infrastructures ne sont pas encore ouvertes au public, hormis le Street workout. Au vu de la situation, différentes manifestations ont dû être annulées, telles que Sport'Ouvertes ou Plan-les Bouge. Le tour du Canton, dont une étape devait passer à Plan-les-Ouates, a également été annulé. Les répondants du sport dans les communes se concertent régulièrement ; ils envisagent une réouverture de façon simultanée dans toutes les communes, vraisemblablement autour du 22 juin 2020. Ils attendent l'annonce du Conseil fédéral à ce sujet.

3.12 Sécurité

Incivilités

Mme Monbaron informe qu'ils ont compté 3 incivilités durant le mois d'avril 2020, contre 2 sur la même période en 2019, dont 1 cas de déchets et 2 dommages à la propriété.

Cambriolage

En ce qui concerne les cambriolages, **Mme Monbaron** annonce que les chiffres sont en baisse avec 3 cambriolages pour les mois de mars et avril 2020, contre 16 l'année précédente.

Police municipale

Mme Monbaron explique que le Service de la police municipale a surtout été engagé dans le cadre du Covid-19 pour faire respecter les normes de distanciation sociale et d'occupation du domaine public, lesquelles sont, dans l'ensemble, respectées. Un travail de prévention et de dissuasion est mis en avant. La police municipale s'est également mise à la disposition des aînés qui souhaitent être accompagnés à la banque. Ce concept a été présenté au club des aînés 'Les blés d'or', par le biais d'une collaboration entre le Service de l'action sociale et la police municipale. Il n'y a pas eu de demande à ce jour, mais les aînés ont apprécié de pouvoir discuter avec les agents.

3.13 Appel à projets pour le quartier du Rolliet aux Cherpines

Mme Monbaron annonce que la Commune a lancé son appel à projets à destination de coopératives d'habitation sur le quartier du Rolliet aux Cherpines. Celui-ci se déroulera en deux tours et les coopératives intéressées devront proposer d'ici au 25 septembre 2020, un projet en vue de réaliser 65 logements par le biais d'un droit de superficie. Le cahier des charges de l'appel à projets est disponible sur le site des marchés publics romands www.simap.ch ou directement sur le site internet de la Commune. Comme pour le projet des Sciens, la Commune souhaite privilégier des primo-coopératives et notamment les coopératives issues de son territoire. Elle encourage les habitants à se regrouper en cas d'intérêt.

3.14 Plan directeur communal

Mme Monbaron leur rappelle qu'ils sont en train de mettre à jour le plan directeur communal et établissent un plan pour définir le futur de la zone villas. Trois séances de commission Aménagement ont été tenues sur ce sujet. Un questionnaire a été adressé à tous les partis, afin d'avoir un retour de chacune des fractions. A ce jour, deux partis, à savoir les Verts et les socialistes, n'ont toujours pas rendu leur copie. Elle les remercie de le faire, afin de respecter le travail des collaborateurs et des mandataires. Cela est attendu de leur part.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à g)

a) Economie et finances du 6 mai (annexe a)

M. Rodriguez donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

Mme Monbaron rejoint la séance à 20H20.

b) Conjointe Infrastructures et environnement et Economie et finances du 11 mai (annexe b)

M. Monnerat donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

A l'issue de cette lecture, **le Président** le remercie pour l'excellente qualité de ce rapport.

c) Aménagement et grands projets du 13 mai (annexe c)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande à M. Tinguely de bien vouloir, à l'avenir, leur faire parvenir ses rapports dans les temps, car ils ne les reçoivent qu'après les séances du Conseil.

d) Conjointe Enfance + Sociale du 14 mai (annexe d)

Mme Dubois donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) Culture et loisirs du 18 mai (annexe e)

Mme Baillon donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) Sociale du 20 mai (annexe f)

M. Meylan donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

g) Sécurité, prévention et communication du 25 mai (annexe g)

M. Dupraz donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

Le Président salue l'arrivée de Mme Monbaron et lui cède la parole afin qu'elle puisse faire part de ses communications. *(Ndlr : ces communications sont protocolées sous le point 3 du présent procès-verbal).*

5. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

a) **D 193-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 190'000.- pour l'étude d'un nouveau bâtiment du JAPLO à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 193-2020 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 28 avril 2020. Cette délibération a été renvoyée en commission Enfance qui a émis, dans sa séance conjointe du 14 mai 2020, un préavis favorable à l'unanimité, en commission Sociale qui a préavisé favorablement, à l'unanimité, dans sa séance conjointe du 14 mai 2020, en commission Infrastructures qui a également émis un préavis favorable à l'unanimité, dans sa séance conjointe du 11 mai 2020, ainsi qu'en commission Economie qui a également préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance conjointe du 11 mai 2020.

Quatre commissions s'étant penchées sur ce dossier et ayant toutes voté à l'unanimité, **M. Magnin** n'a pas de complément d'informations à ajouter. Il répondra néanmoins volontiers aux questions si besoin.

M. Rieben observe que sur le terrain qui appartient à la paroisse catholique, se trouvent actuellement des bâtiments provisoires (qui durent depuis longtemps) et qui sont destinés au Japlo et à une crèche. Il observe également que lors de cette législature ou de la précédente législature, un budget avait été voté pour déplacer les bâtiments provisoires, de même nature, qui constituaient l'école des Serves, afin de les implanter vers la Maison Ravy. Au lieu de dépenser beaucoup d'argent pour réaliser un nouveau Japlo, ne feraient-ils donc pas mieux de voter un budget pour déplacer ces bâtiments qui donnent satisfaction ?

M. Magnin ne souhaite pas revenir sur les discussions qui ont eu lieu en commissions, mais rappelle que toutes les réponses se trouvent dans les rapports de ces commissions. En préambule de l'un de ces rapports, il est expliqué que le coût d'un déplacement serait au moins équivalent à un coût de reconstruction. Le crédit d'étude devrait permettre d'évaluer cela au plus juste.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 193-2020 R par 20 voix pour, 1 refus et 1 abstention.

b) **D 194-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 540'000.- pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la réalisation des îlots H2 et F propriétés de la Commune dans le périmètre du PLQ Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 194-2020 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 28 avril 2020. Cette délibération a été renvoyée

en commission Aménagement et grands projets qui a émis, dans sa séance du 13 mai 2020, un préavis favorable par 7 voix pour et 1 abstention, sous réserve des amendements proposés, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance du 6 mai 2020.

Mme Monbaron demande à ce que les amendements proposés soient affichés à l'écran. Elle explique que la volonté de la commission est de n'ouvrir ce concours qu'à des architectes établis sur le Canton de Genève.

Le Président donne alors lecture de ces amendements :

Amendement n° 1 :

Il est proposé d'ajouter un *vu* comme suit :

'vu la volonté de soutenir les entreprises locales dans le contexte de crise sociale et économique actuelle,'

Amendement n° 2 :

Il est proposé d'ajouter le *Décide* suivant :

'De soutenir les entreprises locales au vu du contexte actuel de crise sociale et économique et de limiter l'accès au concours à des architectes établis sur le Canton de Genève, selon les règles énoncées dans le cahier des charges du concours, dès lors que ledit concours n'est pas soumis aux marchés publics.'

M. Farinelli, quant à lui, propose un 3^{ème} amendement, sachant qu'ils souffrent à Genève et à Plan-les-Ouates en particulier, de prix substantiellement plus élevés que dans d'autres cantons suisses. En limitant les participants du concours à des architectes genevois, ils réduisent leurs chances de bénéficier d'exemples de projets de qualité, mais à moindre coûts, qui auraient été réalisés dans d'autres cantons. Un de ces cas a justement été discuté en commission. Il propose donc de rajouter également dans l'exposé des motifs que l'architecte choisi doit avoir participé à un projet similaire dans un autre canton.

Pour répondre à M. Farinelli, **M. Rieben** explique que le coût de construction ne dépend pas des honoraires des différents mandataires, ni d'éventuelles solutions qui pourraient être proposées. Dès lors qu'ils construisent des immeubles et notamment en zone de développement, ils sont pris, à Genève, dans un carcan légal qui fait que les mesures d'économie, même s'il en existe, sont très difficiles à réaliser. Elles ne dépendent pas de la qualité des mandataires, mais bien plus du carcan légal dans lequel ils se trouvent.

Le Président demande à M. Farinelli d'énoncer son amendement qu'il soumettra au vote du Conseil municipal après que ce dernier ait voté les deux premiers amendements.

Amendement n° 3 :

M. Farinelli souhaiterait qu'il soit ajouté, dans l'exposé des motifs, en point 2.5 *Modalités d'organisation*, lors de la première phase, le point suivant :

'Les Bureaux devront, en outre, présenter un exemple de réalisation équivalente, si possible effectuée dans un autre canton, qu'ils auront contribué à réaliser, ledit exemple comprenant les éléments suivants : description du bâtiment et son adresse, budget et coût final, opinion d'habitants d'au moins trois appartements quant à la qualité de vie dans le bâtiment.'

M. Durand rappelle à M. Farinelli que les conseillers municipaux ne votent pas les exposés des motifs, mais les délibérations. S'ils ont des souhaits à faire valoir, ceux-ci exprimés dans le cadre des débats qu'ils font maintenant, doivent être pris en considération lorsque cette délibération sera mise en œuvre. Cela ne se fait pas en amendant un exposé des motifs qui, lui, est le produit du Conseil administratif.

M. Farinelli fait remarquer que ce point avait été évoqué en commission et que l'exposé des motifs ayant été modifié par rapport à l'amendement qui est proposé, il lui semblait légitime de rappeler que ce point aurait dû être rajouter dans cet exposé des motifs. Maintenant, il ignore sous quelle forme le faire. Il le transmettra néanmoins à M. Kellerhals, secrétaire général, afin que ce dernier puisse le leur soumettre.

Le Président lui conseille effectivement de transmettre ce point qui sera traité dans le cadre des discussions futures.

M. Rieben comprend le sens de l'amendement proposé par M. Farinelli, mais observe que cet amendement est beaucoup trop restrictif car s'ils ne doivent choisir que des architectes genevois ayant construit des bâtiments équivalents dans d'autres cantons, ils n'en trouveront peut-être que trois ou quatre. Ce qui se produit généralement est plutôt l'inverse ; ce sont des architectes d'autres cantons qui viennent construire sur Genève. Il leur propose donc de ne pas accepter ce genre d'amendement.

Le Président demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer sur les deux premiers amendements.

Amendements n°1 et n°2 :

Ces amendements n° 1 et 2 sont acceptés par 15 voix pour, 2 refus et 5 abstentions.

Au vu des précisions amenées par M. Durand, **le Président** demande à M. Farinelli s'il maintient sa proposition d'amendement.

M. Farinelli confirme qu'il le maintient puisque cet amendement précise '*si possible*', ce qui permet d'étendre cette demande à des bâtiments construits sur d'autres communes que Plan-les-Ouates.

Amendement n° 3 :

Cet amendement n° 3 est refusé par 1 voix pour, 14 refus et 7 abstentions.

M. Dupraz rappelle, avant le vote de la délibération, qu'il avait été décidé en commission Aménagement de procéder ce soir à la nomination des deux membres du Conseil municipal qui feront partie du jury de ce concours, ainsi que des deux suppléants.

Mme Monbaron reconnaît qu'effectivement, afin de pouvoir préciser dans le cahier des charges du concours, le nom des personnes du jury, il s'agit de voter cela.

Election des membres du jury pour ce concours d'architecture :

M. Dupraz annonce alors que le PLR propose Mme Dubois comme membre de ce jury.

M. Rodriguez annonce que le groupe des Verts propose M. Tinguely.

Pour le MCG, **Mme Saas**, annonce qu'elle propose sa candidature en tant que suppléante.

Mme Baillon annonce que le parti socialiste propose, quant à lui, Mme Rüegger, en qualité de suppléante.

Le Président demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer sur ces candidatures.

Sont élus membres du jury de ce concours, à l'unanimité, soit par 22 voix pour :

**Mme Dubois, membre
M. Tinguely, membre
Mme Rüegger, membre suppléant
Mme Saas, membre suppléant**

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 194-2020 R par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

c) **D 195-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 700'000.- pour l'étude de l'aménagement des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 195-2020 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 28 avril 2020. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures qui a émis, dans sa séance conjointe du 11 mai 2020, un préavis favorable à l'unanimité, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a également préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance conjointe du 11 mai 2020.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 195-2020 R par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

d) **D 196-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour un concept de développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates – Etape 1**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 196-2020 R (annexe 4) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 28 avril 2020. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures qui a émis, dans sa séance conjointe du 11 mai 2020, un préavis favorable par 7 voix pour et 2 abstentions, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a également préavisé favorablement, par 7 voix pour et 2 abstentions, lors de sa séance conjointe du 11 mai 2020.

Au nom des 'CM Women', **Mme Rüegger** remercie le Conseil administratif et les services concernés, de l'état des lieux qui leur a été remis. Elle se dit impressionnée par les actions menées à ce jour, lesquelles sont fort encourageantes. Elle les invite donc à soutenir pleinement ce crédit d'engagement, afin que la Commune puisse continuer ces démarches et puisse également mettre en œuvre les projets ambitieux, favorables au développement de la biodiversité sur la Commune.

M. Gaud n'a rien contre ce projet. Néanmoins, il pense que s'ils avaient été plus raisonnables dans le bétonnage massif de leur Commune, il y aurait eu moins de massacres, que ce soit aux Cherpines ou aux Sciers. Il n'en revient pas. Ils parlent d'écoquartier, mais il suggère à qui veut l'entendre d'aller voir dans ces quartiers. Pour sa part, il ferait l'économie de ces CHF 300'000.- et serait beaucoup plus attentif au bétonnage massif complètement incohérent et au massacre de leur Commune.

Mme Saas entend bien ce qui est dit. Et c'est justement parce qu'ils ont bétonné et qu'ils vont continuer à le faire, que ce crédit est très important. Il est, en effet, très important qu'ils puissent conserver une biodiversité dans leurs villes et que cela ne devienne justement pas une espèce de 'toaster', vu le réchauffement climatique. Elle les invite donc, pour sa part, à voter cette délibération.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 196-2020 R par 16 voix pour, 1 refus et 5 abstentions.

e) **D 198-2020 R : Prêt à hauteur de CHF 750'000.- à la primo-coopérative « La Bistoquette » et le cautionnement d'un prêt de même montant émis par le Canton de Genève au profit de ladite coopérative**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 198-2020 R (annexe 5) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 28 avril 2020. Cette délibération a été renvoyée en commission Economie et finances qui a émis, dans sa séance du 6 mai 2020, un préavis favorable par 6 voix pour, 2 refus et 1 abstention.

M. Rieben observe que dans le privé et cela lui est personnellement arrivé à plusieurs reprises et lui arrive encore, que pour une affaire puisse être viable, les mandataires acceptent de travailler et de n'être payés que lorsqu'un crédit de construction aura pu être ouvert. Dès lors, il s'étonne que dans les circonstances qui leur sont proposées, les mandataires ne soient pas capables d'en faire autant. Non seulement cela l'étonne, mais le révolte un peu. Il les invite donc à voter non à cette demande de crédit et cette demande de cautionnement.

M. Tinguely annonce qu'en sa qualité de Vice-président de la Coopérative de La Bistoquette, il s'abstiendra sur ce vote.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 198-2020 R par 13 voix pour, 6 refus et 4 abstentions. Le Président a pris part au vote.

f) **D 200-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 1'060'000.- en vue de la réalisation des collecteurs d'eaux pluviales (noues et tranchées drainantes) du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 200-2020 R (annexe 6) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 28 avril 2020. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures qui a préavisé favorablement, par 8 voix pour et 1 abstention, dans sa séance conjointe du 11 mai 2020, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a émis, dans sa séance conjointe du 11 mai 2020, un préavis favorable à l'unanimité.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 200-2020 R par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

g) **D 201-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 10'830'000.- destiné au financement de la part communale des travaux du premier tronçon de la ligne de tramway Genève – Saint-Julien**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 201-2020 R (annexe 7) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 28 avril 2020. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures qui a préavisé favorablement, par 7 voix pour et 2 refus, dans sa séance conjointe du 11 mai 2020, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a émis, dans sa séance conjointe du 11 mai 2020, un préavis favorable par 8 voix pour et 1 refus.

M. Gaud s'interroge en termes de répartition. Certes, il s'agit d'une route communale, mais ce tram se situe sur les Cherpines et à sa connaissance, 2/3 des habitants des Cherpines seront sur une commune voisine et amie. Il aimerait donc juste s'assurer que cette commune finance à la même hauteur qu'eux, sachant que ce tram concerne une toute petite partie de Plan-les-Ouates.

M. Durand leur rappelle que le financement qui leur incombe est lié à la domanialité de la route de Base et la domanialité de l'avenue du Curé-Baud. Cette dernière étant communale, la commune de Lancy a voté un crédit d'un montant tout à fait similaire et la commune de Confignon sera appelée à financer, elle aussi, mais en fonction de sa domanialité qui est toute petite et qui, dans son souvenir, s'élève à quelques millions de francs. Ce financement n'est pas en lien avec les bassins versants

M. Farinelli comprend bien le besoin impératif de réaliser ces travaux, mais il serait tout de même intéressé d'entendre M. Durand par rapport à un tel montant dans une période où la fiscalité est plus que problématique, surtout avec les crises financières qui les attendent et qui étaient déjà annoncées pour leur Commune avant la pandémie. Il serait donc intéressé d'entendre M. Durand sur leurs capacités financières avec un tel engagement auquel ils ne peuvent, manifestement, pas sursoir.

M. Durand convient qu'il s'agit effectivement d'une grosse dépense. Celle-ci aurait dû avoir lieu il y a à peu près cinq ou six ans, puisqu'il leur rappelle que le tram, dans sa planification d'origine devait être mis en service en décembre 2019. Donc, effectivement, cela tombe assez mal dans leur calendrier par rapport aux problèmes financiers auxquels la Commune va devoir faire face à court terme. Mais ils n'ont pas le choix puisqu'il s'agit d'une loi cantonale qui contraint les communes sur lesquelles passe le tram, quand il s'agit d'une route communale, à financer ces travaux. C'est un gros montant, mais Plan-les-Ouates a la capacité de l'absorber sans trop de dommages.

M. Rieben estime que cette répartition est parfaitement injuste, étant donné, comme l'a dit M Gaud, que cela rendra davantage service aux futurs habitants de Confignon qu'aux futurs habitants de Plan-les-Ouates. Il trouve cela scandaleux et les invite à refuser ce montant.

Le Président demande à M. Gaud à qui il pensait quand il parlait de commune voisine et amie.

M. Gaud répond qu'il pensait effectivement à la commune de Confignon.

Afin de poser à son tour une question, **le Président** cède la présidence à Mme Rüegger pendant quelques minutes.

Mme Rüegger reprend donc la présidence et lui cède la parole.

M. Righetti demande alors ce qu'il en est au niveau de la France. Ce tram rendra, bien évidemment, service au quartier des Cherpines, les coûts incombent aux communes de Lancy, Plan-les-Ouates et Confignon puisqu'il circulera à ses niveaux-là, sur des routes communales, ainsi qu'au Canton pour ce qui est de la traversée de Perly puisque là, il s'agit d'une route cantonale, mais il desservira également la France. Cette dernière aura-t-elle donc l'obligation de financer une partie de ces travaux ?

M. Durand lui répond que, bien entendu, les français sont amenés à contribuer à la réalisation de ce tram pour tout ce qui concerne leur territoire. Il n'a pas les montants en tête, mais il sait que pour le Canton c'est quelque chose de l'ordre de CHF 290'000'000.-. La partie française, si elle n'est pas de même ampleur est également importante et financée par les français.

M. Righetti le remercie et reprend la présidence.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 201-2020 P par 17 voix pour, 2 refus et 3 abstentions.

M. Durand les remercie de ce vote qui est une étape importante du travail qu'ils ont mené. Plan-les-Ouates a rempli sa tâche, il ne reste plus à l'Etat qu'à remplir la sienne.

h) **D 202-2020 R : Approbation des comptes annuels 2019 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2019 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 202-2020 R (annexe 8) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 28 avril 2020. Cette délibération a été renvoyée en commission Economie et finances qui a préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance du 6 mai 2020, suite à l'excellente présentation de M Durand.

Sur ce point, **M. Gaud** fait savoir qu'il n'a pas changé d'avis. Malgré les prérogatives du Canton, qu'il trouvait proprement scandaleuses, il tient une fois de plus à remercier le magistrat délégué aux finances pour, comme à son habitude, l'excellent travail qu'il a produit dans son rapport imagé, facile à lire et passionnant. C'est un matériel tout à fait digeste. Il espère que leurs Services pourront continuer à l'utiliser. Il souhaite également souligner la diligence de la commission des finances qui s'est appropriée ces comptes 2019 et les a votés. Il relève le fait que le Conseil municipal puisse approuver ces comptes. Une fois encore, il remercie infiniment tous ceux qui ont participé à ce travail.

M. Rieben observe que la bonne question n'est pas de savoir s'ils approuvent les comptes ou pas parce que, finalement, aucun d'entre eux n'a la capacité de se pencher sur toutes les lignes de ce tableau. La bonne question est plutôt de savoir s'ils accordent ou pas leur confiance au magistrat en charge et à ses collaborateurs. Pour sa part, il votera oui, mais cela ne signifie pas qu'il approuve les comptes, mais cela signifie qu'il fait confiance au magistrat.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 202-2020 R par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

i) **D 203-2020 P : Constitution de servitudes de passage et de construction au profit de la parcelle N° 5082 et à charge de la parcelle N° 5084, propriété de la commune, dans le hameau d'Arare-Dessous à Plan-les-Ouates**

Le Président annonce qu'il votera sur ce point et demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 203-2020 P (annexe 9), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle que durant cette législature, des modifications de zone ont eu lieu à Arare-Dessous, lesquelles consistaient notamment à transformer la partie du centre du village qui était en zone agricole, en zone 4B protégée, permettant la construction des granges qui sont encore présentes au sein de ce village. Cette modification a été un projet de loi adopté par le Grand conseil en 2016. Depuis, la Commune été approchée par le propriétaire de la parcelle sise juste derrière l'école d'Arare. Il s'agit d'une grande parcelle que le propriétaire souhaite pouvoir densifier. Ce dernier leur a donc présenté ce projet de réaliser un parking souterrain pour préserver la face extérieure des bâtiments. Ils ont pu en discuter et suite à ces discussions, il s'avère que plusieurs servitudes sont nécessaires, notamment pour l'accès à ce parking. Dans la proposition qui a été retenue, il s'agit de faire l'entrée de ce parking souterrain en haut de la route de Bardonnex, à gauche, juste avant la fontaine. La parcelle de ce propriétaire est en pente, ce qui permet de faire une entrée depuis la route de Bardonnex, directement dans le talus et sous les

immeubles. Elle leur fournit quelques explications sur la base de plan projetés à l'écran. Sachant qu'une petite bande du terrain nécessaire à cela appartient à la Commune, il s'agit de constituer une servitude, afin que les futurs habitants puissent franchir cette portion de terrain pour accéder à leur parking souterrain. Le petit parking qui se trouve actuellement au bord de la route de Bardonnex restera où il se trouve. Elle leur présente les trois servitudes de passage demandées en faveur du propriétaire de la parcelle, à savoir ; une servitude de passage à pied et avec des véhicules, qui permet de passer de la route au parking, une servitude de canalisations et une servitude de distance et vue droite. En contrepartie, il y aura également une servitude en faveur de la Commune. C'est-à-dire que le propriétaire privé autorisera la Commune à passer sur cette rampe de parking si, dans le futur, elle souhaitait construire quelque chose sur sa parcelle n° 30'084 et réaliser, elle aussi, un parking souterrain. Elle pourrait alors également utiliser cette rampe pour entrer dans son propre parking souterrain. En contrepartie, ceci ne coûte rien à la Commune. Par contre, le propriétaire privé leur versera CHF 30'000.- pour les servitudes que Plan-les-Ouates lui octroiera.

M. Chal rappelle qu'il s'est toujours bagarré pour Saconnex d'Arve-Dessus où ils souhaitent pouvoir faire un parking sur la déchetterie qui se trouve en zone agricole et où ils n'ont rien pu faire, malgré le fait qu'ils soient saturés en termes de parking. Il ne veut pas s'énervier pour son dernier Conseil municipal, mais s'offusque tout de même du fait qu'un changement de zone est possible à Arare-Dessous, mais pas à Saconnex d'Arve-Dessus. Il y a donc là, deux poids deux mesures.

Mme Monbaron explique que la différence vient du fait que la zone agricole concernée à Arare n'était plus du tout de la zone agricole, dans le sens où il y avait déjà des maisons dessus, ce qui n'est pas le cas à Saconnex d'Arve.

M. Chal explique qu'à Saconnex d'Arve, il s'agissait de la parcelle des douaniers et que toute la parcelle était en zone à bâtir. Seul le bord où il y a des arbres et où ils ont fait une déchetterie se trouve en zone agricole. Pourquoi n'ont-ils pas pu continuer et réaliser dix places de parking en plus ? Avant que le projet ne se fasse, il y avait déjà des oppositions.

M. Gaud entend qu'ils encaisseraient CHF 30'000.- du propriétaire. Il demande si cela leur permettrait de revoir le prix du parking payant pour les habitants d'Arare qui sont en grande difficulté et de ramener le prix de la place à une somme un peu plus modique, en regard de cet encaissement. D'autre part, des bruits courent que la Commune vendrait l'école d'Arare à ce propriétaire, bâtiment qui serait éventuellement abattu. Il demande ce qu'il en est.

Mme Monbaron lui répond que la Commune n'a pas l'intention de vendre l'école d'Arare qui est d'ailleurs en pleine réfection pour correspondre aux mesures énergétiques en vigueur. Ils n'ont donc pas l'intention de la vendre, mais au contraire de pouvoir la réhabiliter en tant qu'école lorsque les différents immeubles qui sont prévus autour, seront présents.

M. Rieben s'étonne que la Commune accorde une servitude à un propriétaire privé, afin que ce dernier puisse réaliser un projet immobilier important. En regard des montants qui sont en jeu, la somme proposée de CHF 30'000.- pour accorder cette servitude est parfaitement dérisoire.

Mme Monbaron explique que la Commune a mandaté un Bureau d'analyse compétent en la matière et que c'est la réponse qui leur a été donnée.

M. Rieben leur fait volontiers le calcul s'ils le lui demandent, précisant que le Bureau que la Commune a mandaté lui semble particulièrement incompétent.

M. Tinguely estime qu'il vaudrait peut-être la peine d'étudier cela plus en détail. Ce sont-ils posés la question de savoir s'il y avait d'autres solutions que la Commune octroie une servitude ? La parcelle de ce propriétaire lui semble tout de même suffisamment grande et large et présente aussi une connexion sur une autre route, un peu plus haut, sur Saconnex d'Arve. Ils pourraient tout à fait imaginer que ce dernier change son projet de manière à réaliser l'entrée de ce parking sur sa parcelle. D'autre part, il se dit dubitatif sur le fait que la Commune doive lui octroyer une servitude de vue, car il pourrait aussi envisager de déplacer un peu son bâtiment de manière à pouvoir construire sur sa parcelle. Pourquoi Plan-les-Ouates devrait-elle se mettre en quatre, afin favoriser un gain maximum pour ce propriétaire ? Il estime que cela n'est pas normal et comme l'a très justement relevé M. Rieben, le montant de CHF 30'000.- octroyé à la Commune en échange est dérisoire.

Le Président annonce que le Bureau du 7 mai 2020 préconise un renvoi en commission Aménagement et grands projets.

Pour répondre à M. Gaud, **M. Durand** explique que quels que soient les revenus qui seraient issus d'une éventuelle soulte liée à cette servitude, ceux-ci n'auraient pas d'impact (en tout cas pas jusqu'au 31 mai 2020) sur le montant du stationnement lié aux gens d'Arare. Il souhaite également dire à M. Chal, qui lui avait pourtant promis qu'il n'allait pas s'énervé avec Saconnex d'Arve-Dessus, que la situation d'aménagement du territoire est bien différente puisque le problème à Saconnex d'Arve-Dessus est qu'il s'agit du dernier hameau pour lequel il n'y a pas encore (mais il pense que c'est un projet qui sera réalisé ces prochaines années) de plan d'urbanisme. Raison pour laquelle cela se trouve encore en zone agricole et qu'ils ont eu beaucoup de difficultés à y implanter un parking. Ils ont réussi à y implanter une déchetterie et cela était déjà compliqué.

Mme Monbaron propose également un renvoi en commission afin de pouvoir en discuter plus en détails. Elle explique à M. Tinguely, quant à l'entrée du parking et les discussions qu'ils ont déjà pu avoir, que les immeubles prévus dans ce projet ont déjà été tournés par rapport au premier projet qui pourra également leur être présenté. L'autre solution était aussi que l'entrée du parking se fasse à l'opposé de la parcelle. Mais cela signifierait que tous les utilisateurs du parking devraient emprunter le chemin des Vaultx pour entrer sur le haut de la parcelle qui est vraiment sur le haut de la rampe, ce qui impliquerait de faire une très grande rampe. D'autre part, l'objectif de la zone 20 km/h à cet endroit était de pouvoir calmer le jeu, notamment devant l'école. Il a donc paru sensé de ne pas rajouter le passage de véhicules supplémentaires devant l'entrée de cette dernière.

Le Président souhaite céder à nouveau la présidence à Mme Rüegger, le temps de donner un avis.

Mme Rüegger prend la présidence.

M. Righetti fait remarquer que la route de Bardonnex est une route déjà extrêmement chargée. S'ils y rajoutent, en plus, 20 appartements, cela va évidemment charger encore plus cette route. Il serait peut-être intéressant de discuter de cela en commission et de se pencher sur ces projets qui fleurissent à droite et à gauche, prévoyant des petits bâtiments qui provoquent des nuisances supplémentaires au niveau de la mobilité. Connaissant les problèmes de mobilité que le Canton de Genève rencontre un peu partout aujourd'hui, il invite les conseillers municipaux à modérer les acceptations de ce genre.

A l'issue de son intervention, **M. Righetti** reprend la présidence.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le renvoi de cette délibération en commission.

Le Conseil municipal accepte par 23 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 203-2020 P en commissions Aménagement et grands projets. Le Président a pris part au vote.

j) **D 204-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 340'000.- pour la seconde étape de mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune au sein du PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet » aux Cherpines**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 204-2020 P (annexe 10). Celle-ci est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron explique qu'il s'agit d'un crédit destiné à la réalisation d'études techniques qui seront nécessaires au dépôt des futures autorisations de construire sur le périmètre du Rolliet, aux Cherpines. Le plan localisé de quartier prévoit la réalisation d'environ 127'000 m² de surface brute de plancher, répartis entre divers propriétaires et promoteurs. Depuis le début de ce projet, toutes ces personnes se rencontrent régulièrement. Elles collaborent à l'avancement de ce quartier et par souci de rationalisation et d'efficacité, une convention de partenariat a été signée entre ces propriétaires, dont la Commune fait partie. Cette dernière a donc signé cette convention en tant que propriétaire de droits à bâtir et non pas en tant que collectivité publique. Il s'agit d'une convention signée en septembre 2019, alors que le crédit pour les premières études avait été voté par le Conseil municipal en 2018. Donc bien antérieurement à la signature de la convention. Or, il s'avère que depuis, des études complémentaires sont nécessaires. Elle propose de renvoyer cet objet en commission, afin que puisse leur être expliqué ce qui s'est passé jusqu'à présent et quelles sont les études supplémentaires nécessaires.

Le Président annonce que le Bureau du 7 mai 2020 préconise également un renvoi en commission Aménagement et grands projets, ainsi qu'en commission Economie et finances.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 204-2020 P en commission Aménagement et grands projets, ainsi qu'en commission Economie et finances, par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

k) **D 205-2020 P : Règlement pour la constitution d'une réserve pour mesures structurelles de la commune de Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 205-2020 P (annexe 11). Celle-ci est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand explique que lorsque le Conseil municipal a adopté, en 2014, le règlement qui permet la constitution de cette réserve pour des mesures structurelles, il avait été prévu que ce règlement s'éteigne tout seul au 31 mai 2020 s'ils n'en avaient pas l'usage. Comme probablement ils vont en avoir l'usage au-delà du 31 mai 2020, il leur est proposé de le prolonger jusqu'au 31 mai 2025, avec d'autres amendements, notamment liés à la pandémie qu'ils sont en train de vivre. Il les encourage fortement à renvoyer cela en commission des finances, même si celle-ci ne se tiendra qu'après le 31 mai 2020. Cela n'a strictement aucune importance.

Le Président annonce que le Bureau du 7 mai 2020 préconise également un renvoi en commission Economie et finances.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commission.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 205-2020 P en commission Economie et finances, par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) M 27-2020 R : Pour que nos jeunes de Plan-les-Ouates puissent se loger sur notre Commune

Le Président rappelle que cette motion M 27-2019 R (annexe 12) a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 25 février 2020. Elle avait alors été renvoyée en commission Economie et finances qui a émis, dans sa séance du 12 mars 2020, un préavis favorable, à l'unanimité, sous réserve des amendements proposés. Il demande à M. Rochetin de rappeler quels étaient ces amendements.

M. Rochetin explique qu'il s'agissait de baisser le seuil du taux d'effort de 15 à 10 % pour les des moins de 30 ans. Cet amendement avait été accepté en commission, suite à la brillante démonstration de leur magistrat.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette motion au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 27-2020 R par 21 voix pour et 1 refus.

b) M 28-2020 P : Pour une promotion de la Charte des jardins par la Commune

Mme Özazman donne lecture de cette motion M 28-2020 P (annexe 13), ainsi que de l'exposé des motifs.

A l'issue de cette lecture, **le Président** lui fait remarquer qu'il n'a pas souhaité l'interrompre, mais que l'exposé des motifs aurait dû être lu après l'entrée en matière, sur laquelle il demande au Conseil municipal de se prononcer. Celle-ci est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Tinguely juge cette motion excellente et sa demande tout à fait légitime. Le groupe des Verts va donc la soutenir sans réserve et propose même de la voter sur le siège.

Le Président lui fait remarquer que, dans tous les cas, il n'y a pas encore eu de demande de renvoi en commission.

Mme Özazman précise que cette charte ne demande pas une mise en œuvre très compliquée. Elle n'est en rien quelque chose de juridique. Il s'agit simplement d'un engagement des propriétaires à favoriser cette biodiversité entre les différentes (petites et grandes) propriétés. C'est peut-être aussi l'occasion, pour les habitants, de se regrouper, de parler et une occasion de faire connaissance les uns avec les autres.

Mme Rüegger trouve cette motion tout à fait intéressante et importante. Elle tenait juste à mentionner que selon le rapport qui a été fait pour la motion sur la biodiversité, les Services mentionnent déjà qu'il est, dans leurs projets, de soutenir et d'introduire justement la charte des jardins.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cette motion au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 28-2020 P par 19 voix pour et 3 abstentions.

c) **M 29-2020 P : Un arbre, deux vies !**

En l'absence de l'initiateur de cette motion, M. Valentin, **Mme Saas** propose de reporter cette motion M 29-2020 P à la séance du Conseil municipal du mois de juin 2020, afin que ce dernier puisse s'exprimer.

M. Dupraz annonce que le groupe PLR, cosignataire de cette motion, suit la proposition de report du MCG.

En l'absence de son initiateur, cette motion M 29-2020 sera reportée à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du mois juin 2020.

d) **M 30-2020 P : Pour la transformation de certaines zones 30 en tronçons limités à 30km/h**

M. Dupraz donne lecture de cette motion M 30-2020 P (annexe 14).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Dupraz donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

M. Torri annonce que cette motion lui va droit au cœur et pense qu'ils seront nombreux à la soutenir, habitants des quartiers où il circule énormément. Il exprime le bonheur immense, le plaisir merveilleux qu'ils ont eu d'avoir pu rouler pendant un mois et demi, presque deux mois, sans trafic. Mais quel bonheur ! Et quel malheur quand il a vu, il y a deux semaines, revenir la densité de trafic sur la route de Saint-Julien !

M. Durand les encourage à renvoyer cette motion en commission, afin que toutes les explications leur soient données et notamment afin qu'ils puissent obtenir l'inventaire de leur *Décide n°1*, puisque tout cela est déjà fait. Le problème qui est soulevé est réel, c'est-à-dire qu'il y a effectivement absence de contrôles de la police cantonale car aucune évaluation agréée des zones 30 km/h n'a été validée par le Département des infrastructures. Il ne parvient pas à savoir si d'autres effets, éventuellement pervers, pourraient se déployer en changeant ce régime de limitation de vitesse. Raison pour laquelle, il pense qu'il serait bien de renvoyer cet objet en commission. Ceci dit, il s'amuse tout de même de voir qu'à de nombreuses reprises il est fait mention de limitation du bruit (objectif auquel il souscrit totalement), sachant que parmi les signataires, il y a plusieurs conducteurs de grosses motos qui font beaucoup de bruit, même quand elles roulent à 30 km/h.

M. Dupraz fait remarquer que l'objectif de cette motion est surtout la limitation de vitesse. Le bruit est effectivement encore un autre problème. Mais cette motion parle de limitation de vitesse et non pas de limitation de bruit.

M. Durand maintient que ce sont quand même les arguments évoqués. Il est écrit : *'vu la volonté d'améliorer la qualité de vie en diminuant le bruit ...'*

A l'issue de ces échanges, **le Président** demande à M. Durand dans quelle/s commission/s il suggère de renvoyer cette motion.

M. Durand suggère de la renvoyer en commission Infrastructures.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet la proposition de renvoi de cette motion en commission.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 30-2020 P en commission Infrastructures, par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

7. MESSAGES AUX ELUS SORTANTS

Sachant que pour respecter la distanciation sociale imposée par la pandémie, il ne pourra y avoir d'agape à l'issue de cette séance, **M. Magnin** annonce aux élus sortants qu'un présent et une carte qui leurs sont destinés ont été disposés, à leur intention, sur une table où ils pourront aller les chercher. Un message est adressé à chacun d'entre eux et d'anciennes photos, prises depuis le début de leur entrée en fonction, sont projetées à l'écran. Certains des discours faits dans cette séance sont joints au présent procès-verbal (annexes discours a à k).

7.1 Discours de M. Magnin aux élus sortants

M. Magnin adresse un message à :

M.	Daouda Bagagnan, conseiller municipal	(annexe discours-a)
M.	Olivier Monnerat, conseiller municipal	(annexe discours-b)
Mme	Catherine Borstcher, conseillère municipale	(annexe discours-c)
M.	Laurent Farinelli, conseiller municipal	(annexe discours-d)
M.	Jean-Michel Meylan, conseillers municipal	(annexe discours-e)
M.	Robert Chal, conseiller municipal	(annexe discours-f)
M.	Pierre-Antoine Rieben, conseiller municipal	(annexe discours-g)
M.	Roberto Righetti, conseiller municipal	(annexe discours-h)

M. Pierre-Alain Gaud, conseiller municipal
M. Thierry Durand, conseiller administratif

(annexe discours-i)
(annexe discours-j)

7.2 **Discours de M. Torri**

M. Torri fait, à son tour, le discours suivant, à l'attention de M. Durand :

'Ô mage ... istrat ! Magicien des chiffres, compteur des comptes, jongleur des additions. Vérificateur des versements divers. Tu as bien mérité le titre de Ministre des finances. Je laisserai à d'autres (c'est fait, merci M. Magnin) le soin de calculer le nombre exact de séances plénières, de délibérations que tu as passées avec succès, de commissions, explications de tes dicastères, de réunions du Conseil administratif et bien sûr, de nos caucus au Château. Leur nombre me donnent le vertige. Et pour tes autres actions, je pourrais écrire un inventaire à la Prévert. Mais résumons-nous ; tu as su verdir la politique communale et les espaces verts et les autres aussi, je l'espère, se souviendront de leur magistrat. Quelle veine d'être Vert !

Quelques mots sur ton parcours ; en 2007, tu aurais pu devenir Maire à Veyrier, Vernier et même à Versoix, mais c'est à Plan-les-Ouates, ta Commune, notre Commune, que tu as visé l'exécutif et que tu as passé le premier tour sur notre première liste verte. Ce n'était pas la vague verte actuelle, mais les débuts, les prémices, les bourgeons d'une politique communale plus écologique, plus vertueuse pour la nature, plus respectueuse pour les champs et les vergers.

Qui dira aussi les incalculables samedis et dimanches (double casquette oblige de nos parlements de milice au Département de l'Instruction Publique) passés dans ton bureau, à la Mairie, la fenêtre ouverte, qui signalait ta présence active.

Si nous étions au moyen-âge, rêvons un peu, je proposerais à notre parlement d'anoblir M. Durand et de passer de Marquis de Maronsy à Baron du chemin de Vers (où tu habites maintenant, cela ne s'invente pas). Et même pour tes vacances, les lieux choisis étaient verts, puisque ta maison familiale se trouve Auvergne et qu'aux ors de Versailles et aux diamants d'Anvers, tu préfères le décor Vercors. Sur le plan historique, tu aurais pu être Vercingétorix. Mais il est clair que tu préfères, que je te vois beaucoup mieux, dans le rôle de Thierry la Fronde.

Le temps est venu de tourner la page et de terminer ces hommages sur ta carrière, pour graver dans le marbre de celle-ci, un verdict sans appel : tu es un véritable Vert.

Merci Thierry.'

7.3 **Discours de M. Chal**

M. Chal fait le discours suivant :

'Je ne vais pas vous parler de parkings, ni de chemins, ni de routes. Je remercie simplement toute l'équipe. Je remercie M. le Maire pour son discours. Dans l'ensemble, il y a toujours eu une très bonne ambiance. Certes, il y a eu des petits 'coups de gueule', mais jamais de pagaille. A la fin, nous arrivions toujours à une solution. J'ai tout de même passé de bonnes années. Il est vrai que je ressens ce que je dis et qu'il faut que cela sorte. Je tiens à remercier également les deux Patricia, du secrétariat général, qui rendent un super travail et qui ont toujours le sourire, ainsi que M. Kellerhals, secrétaire général. Je remercie aussi M. Dessuet, du Service informatique, qui m'a bien aidé à de nombreuses reprises. J'ai eu des petits 'coups de gueule' avec M. Durand, mais c'était toujours gentil. J'aurai toujours un petit regret d'arrêter, mais à partir d'un certain âge, il faut savoir dire : 'Stop' et laisser à d'autres la chance de siéger. Cela ne va pas m'empêcher de venir assister à des séances du Conseil municipal si quelque chose ne va pas, pour dire ce que j'ai à dire et boire l'apéro après. Je vous remercie encore tous.'

7.4 Discours de Mme Saas

Mme Saas fait la déclaration suivante :

'Je souhaite remercier M. Monnerat. J'aimerais le remercier pour son implication lors de ces deux dernières législatures, pour sa présence, son sérieux dans le traitement des dossiers et pour ses interventions qui n'ont peut-être pas plu à tout le monde, mais qui étaient toujours très pertinentes. Olivier, ton accent 'gueule élastique', bien de chez nous, va nous manquer.

Je souhaite également remercier les femmes du 'CM Women', avec un spécial remerciement à Catherine Borstcher qui, à mon grand regret, ne siègera plus avec nous. Merci à chacune d'entre elles d'avoir répondu : 'Présente !' J'ignore si ce concept existe déjà dans d'autres communes, mais je pense que c'est la première à Plan-les-Ouates que les femmes, tous partis confondus, se sont réunies pour déposer des motions. Motions qui ont été acceptées à la majorité. J'espère qu'elles pourront continuer à se soutenir entre elles lors de la prochaine législature.

J'aimerais également remercier notre Ministre des finances : Merci Thierry, merci pour la clarté et la transparence de tes présentations, mais aussi de tes propos. Cela m'a personnellement beaucoup facilité la compréhension du budget communal, des comptes, mais aussi tout ce qui touche de près ou de loin à l'infrastructure. M. le Ministre, vous allez me manquer.

Enfin, merci à toi Président, pour la bonne conduite de nos plénières. C'est un plaisir de partager politiquement, mais aussi amicalement, ces neuf dernières années. M. le Président, toi aussi tu vas me manquer.'

7.5 Intervention de M. Rieben

M. Rieben, quant à lui, sera bref en déclarant :

'Pendant toutes ces années, j'ai bien aimé dire non en votre compagnie.'

7.6 Discours de M. Favre

Avant d'honorer les élus sortants, **M. Favre** souhaite dire à M. Chal qu'il fera son maximum pour transmettre les problèmes du chemin de Verbant au sein de ce Conseil. Il lui demande de le tenir au courant de ce qu'ils pourront défendre dans ce beau village qui les a unis pendant de nombreuses années, à savoir Saconnex d'Arve-Dessus. Il remercie trois collègues qui quittent ce Conseil et toute ressemblance avec des personnes connues ne seront pas fortuites :

'Pierre-Antoine, nous voulons, ce soir, t'adresser nos vifs et sincères remerciements pour ton engagement auprès de notre Conseil municipal et de ces commissions, à la foi nombreuses et variées. Donc auprès de notre Commune toute entière, s'agissant de ne pas oublier les années de service au sein de la Compagnie des sapeurs-pompiers. Tes qualités naturelles et professionnelles ont ainsi marqué ton passage parmi les autorités communales. Ta sensibilité quant à l'absorption des situations que nous avons eues à traiter. Ajoutée à tes larges connaissances dans certains domaines du développement de notre Commune, cette sensibilité t'a souvent empêché de voter oui. Un oui franc et massif, compte tenu des enjeux qui avaient une importance primordiale selon certain et du rôle prépondérant qu'une commune se doit de prendre en compte ou non. Mais tes votes contraires avaient en général un fondement que chacun et chacune d'entre nous pouvait assimiler, faisant de tes interventions un terrain de réflexion reconnu bien au-delà de notre Plan-les-Ouates. A l'avenir, au moment des futurs engagements auxquels nous devons répondre par oui ou par non, nous aurons ce réflexe : 'Quelle serait la position de Pierre-Antoine ?' et notre réflexion n'en sera que plus profonde. Toujours dans l'intérêt de la Commune, de ses citoyens et de ses entreprises. Merci, Pierre-Antoine, dans ta grande liberté qui prévaut aux votes dans notre parti et ta clairvoyance dans les débats que nous avons eus, sache que nous avons compris qu'un vote négatif, soit un non,

pleinement justifié, a autant de valeur qu'un oui délivré par idéologie et sous la contrainte. Merci Pierre-Antoine.

Roberto, nous voulons ce soir également t'adresser quelques mots pour ton action au sein de notre Conseil municipal et de ses commissions thématiques, mettant en exergue tes diverses et nombreuses sensibilités. Les associations sportives et culturelles de Plan-les-Ouates t'ont permis de leur apporter, par le biais des séances de commissions, tes connaissances et d'anticiper de nouvelles perspectives auxquelles elles seront confrontées. Ton sens du contact humain et ton sens de l'humour ont fait de toi l'homme de la situation en plusieurs circonstances. Mais c'est surtout par ton cheminement politique que tu as montré toutes les facettes de ta personnalité pour avoir été élu sous le drapeau de l'Action villageoise, ensuite du parti radical et enfin, au moment de la fusion avec le parti libéral, d'être parmi les élus PLR, une alliance rendue nécessaire et permettant de défendre les valeurs qui ont fait la Suisse depuis des décennies. C'est toujours et encore le bon choix. C'est ici qu'un homme comme Roberto a pu apporter ses larges connaissances et son sens de l'intérêt général car, on le sait, dans chaque groupe ou parti politique il y a des idées souvent bonnes à défendre. Il y a souvent, aussi, des personnes qui ont ce sens de l'intérêt général. Parfois d'autres. Mais c'est ainsi. Merci, grazie, thank you, danke schön Roberto, le polyglotte de notre Conseil. Ta joie de vivre et ton passage dans les sphères officielles de notre Conseil resteront marqués par le sceau du bon sens.

Pierre-Alain, tu sais que tu mérites de vifs et sincères remerciements pour ta longue et prolifique action au sein de notre Conseil municipal réunit ce soir au terme d'une législature, comme souvent remplie de débats et de décisions qui n'ont pu, chaque fois, rencontrer ton approbation de fond ou de forme. Comme pour nous tous, il faut dire ici que tu siégeais à côté de Pierre-Antoine et que voter oui dans ces circonstances, n'est pas si évident. Encore une fois, les décisions prises au cours de toutes ces années, ces législatures resteront marquées par plusieurs de tes interventions souvent très imagées et argumentées, s'agissant surtout des finances pour lesquelles tu t'es battu en parfaite entente avec des magistrats de l'opposition, mais dans le respect des positions des uns et des autres. Le taux du centime a été revu dans le bon sens, donc en le ramenant à un niveau bien expliqué compte-tenu de la situation privilégiée de Plan-les-Ouates. Pourtant, il aura fallu remettre l'ouvrage sur le métier chaque année, lors de chaque vote du budget Comme tout conseiller municipal PLR, tu as eu l'honnêteté de dire, à un moment donné, compte-tenu des circonstances, qu'il faudra certainement revoir le taux dudit centime dans l'autre sens. Nous y sommes. Ton engagement politique ne saurait occulter celui de capitaine des sapeurs-pompiers de Plan-les-ouates, après avoir franchi les divers échelons de cet organisme essentiel de la Commune, ta nomination a fait que notre Compagnie est et reste, depuis longtemps, une institution qui fait partie de notre collectivité à plusieurs égards. En politique, on n'est jamais aussi bon que lorsqu'on quitte d'une manière ou d'une autre, ses fonctions d'élu. Cela fait partie des 'humanités' de notre société. C'est donc ici que je vais conclure, en rappelant toutes les qualités que l'on peut trouver dans le cœur de chaque candidat et Pierre-Alain est un homme de cœur et de convictions, qualités qui devraient être reconnues pour chacun de nous, par tous les citoyens. Merci Pierre-Alain.'

7.7 Intervention de M. Gaud

M. Gaud se dit très touché par ces témoignages de sympathie. Il souhaite juste apporter un petit rectificatif concernant le centime additionnel. Il s'est, effectivement, souvent battu pour baisser ce centime, mais il n'a pas un seul jour expliqué qu'il était opportun de l'augmenter. Pas plus aujourd'hui que demain ou qu'après-demain. Cela est faux. Ils peuvent relire tous les procès-verbaux depuis 1987, ce qu'il a fait cet après-midi. Pas une seule fois il n'a évoqué cette situation. Il souhaite que cela soit corrigé dans le présent procès-verbal, de manière à ce qu'il n'y ait pas d'équivoque.

7.8 Intervention de M. Rochetin

M. Rochetin souhaite simplement remercier tous ses collègues, au nom du Conseil municipal. Ce fut cinq ans d'une belle législature et il est vrai que ce soir, la famille perd quelques-uns de ses membres. Ils leur souhaitent, à tous, une belle vie après la politique et leur adresse le discours suivant :

'Un 'au revoir' à Daouda, passage express, mais qui laissera l'image d'un homme au sourire accroché et à la bonne humeur communicante.

Olivier, on se souviendra de toi dans l'excellent rapporteur dévoué et engagé. La commission Infrastructures perd son rapporteur, toi qui t'es proposé avec une rare spontanéité lors de ta récente réélection. Tout comme le bon vin, tu es un commissaire qui s'est bonifié avec les années. Tu as dû arriver à maturité pour t'en aller, alors 'Santé !'.

Pierre-Alain, le seul conseiller élu au siècle passé, il paraît même que c'était en noir et blanc. Le jeune Gillet, lui, n'était même pas né. Tes envolées verbales vont nous manquer et malgré tout, elles ont permis de soulever bien souvent des lièvres dans de nombreux dossiers. Le municipal perd donc la mémoire de son Conseil. Mais les plus anciens se souviendront quand même du traitement du budget ligne par ligne et là, il ne sait pas s'ils ont perdu quelque chose.

Pierre-Antoine, nous prenons congé et on l'a répété, de notre 'nein-sager'. Toi qui maîtrises enfin Excel en finances, tu as fait le choix de nous quitter, c'est un comble. Tu nous laisse orphelins en Infrastructures en perdant le technicien que tu es dans cette commission. Merci à toi Pierre-Antoine. Et je cite Cavanna que tu dois bien aimer et qui dit : 'Les cons gagnent toujours. Ils sont trop.'

Roberto, tu as parcouru ce Conseil municipal au travers des diverses fonctions, dont l'honorifique présidence. Tu as aussi changé tes couleurs partisans. Tu restes un homme qui mérite d'être connu. Au travers de ces années de politique, en toi, j'ai découvert un ami.

Jean-Michel, si les élections récompensaient les élus en fonction de leur engagement, il n'y a aucun doute que tu serais encore des nôtres. Les urnes en ont décidé autrement, mais tu as excellé en commission Aménagement.

Catherine, dynamique, pétillante et pertinente. On a su apprécier ta bonne humeur et t'en remercions. Les 'CM Women', on l'a dit, perdent un membre actif.

*Laurent, duo complice avec Jean-Michel en Aménagement, réflexion adéquate et pertinente. Nous perdons également une force d'analyse et de synthèse précieuse. On te laisse maintenant le temps de trouver le vaccin pour ce 'co***rd' de virus.*

Roby, l'âme de Saconnex d'Arve-Dessus, tes 'coups de gueule' vont nous manquer, mais du coup, tu vas pouvoir dormir parce que mieux qu'après les séances, la graine, tu l'as plantée et on a compris, on va défendre les hameaux. Avant de 'finir au frigo' comme tu aimes le dire, on te souhaite une pleine santé et que le lac te garde au frais. Alors, Adieu le Chal !

Enfin Thierry, 13 ans, 200 commissions des finances, autant en Infrastructures probablement, je me suis rendu compte que nous avons un parcours intimement lié, puisqu'on a pratiquement siégé, me semble-t-il, à toutes les séances ensemble. Tu as mis au goût du jour quelques mots qui me sont revenus et que Xavier a cités, mais il est vrai que le 'pis-aller', je l'ai découvert grâce à toi et 'le pouvoir de nuisance' également. Fin et malin politicien, toujours minorisé au Conseil administratif, tu as toujours été dans les bons coups. Même si l'on n'a pas partagé les mêmes idées, on a toujours eu respect mutuel et je t'en remercie. Tu laisseras le souvenir d'un brillant magistrat, particulièrement en finances et unanimement, je pense, nous pouvons te rendre honneur à ce sujet.'

M. Rochetin fait projeter quelques photos à l'écran, de M. Durand tout au long de ces années d'engagement politique, concluant par ces citations de François Cavanna :

'À toujours attendre demain pour commencer à vivre, on finit par se retrouver après-demain et l'on s'aperçoit que vivre se conjugue désormais au passé.'

'Quand l'homme eut inventé la selle, il s'aperçut que le plus gros restait à faire : rattraper le cheval.' Ou encore :

'Expliquer une allusion culturelle, c'est comme pisser sur un ver luisant : ça l'éteint.' Et enfin :

'Je me suis aperçu que, si le travail bien fait est source de joies puissantes, la paresse savourée en gourmet ne l'est pas moins. Les gens qui ne travaillent pas ne s'ennuient jamais. Les gens qui travaillent s'ennuient quand ils ne travaillent pas.'

Bonne suite, Thierry !'

7.9 **Discours de Mme Rüegger**

Mme Rüegger fait le discours suivant :

'Cher Daouda,

Merci d'avoir rejoint nos rangs au pied levé. C'était trop court, je le regrette. Sache que tes remarques et questions ont toujours été pertinentes. Le Conseil municipal et la Commune auraient mérité de te connaître mieux et de profiter de tes compétences. Mais Daouda, je compte sur toi pour pouvoir continuer à débattre dans notre groupe et pour le Conseil municipal, ce n'est peut-être qu'un 'Au revoir'.'

7.10 **Intervention de M. Bagagnan**

M. Bagagnan tient à les remercier pour l'accueil qui lui a été réservé durant toute sa présence ici. Il a beaucoup apprécié la qualité des élus et la collégialité du Conseil et les en remercie.

7.11 **Intervention de M. Magnin**

Avant de laisser M. Durand et le Président conclurent cette séance, **M. Magnin** tient à relever trois points :

- L'importance pour Plan-les-Ouates de la démocratie et du délibératif, puisqu'ils sont la seule commune qui n'aura manqué qu'un seul Conseil municipal en cette période de pandémie, à savoir celui du mois de mars 2020. S'accorder cette ouverture et ces aménagements pour pouvoir se réunir est aussi une volonté de la Commune de s'assurer que le délibératif puisse se réunir et ne pas devoir diriger uniquement avec l'administratif ou l'exécutif.
- Le travail de l'Administration communale qu'il remercie pour sa capacité d'adaptation pendant cette pandémie. Tout d'abord en organisant la séance précédente, en vidéoconférence et la séance de ce soir, à l'Espace Vélodrome. Il remercie pour cela M. Kellerhals, secrétaire général, M. Dessuet, Responsable du Service informatique, ainsi que Mmes Melli et Merad, du secrétariat général. Le travail en amont est loin d'être simple et des applaudissements sont mérités.
- Et pour terminer, il tient à remercier les groupes, les personnes, les commissions et les partis qui lui ont écrit un mot suite au décès de son père.

7.12 Discours M. Durand

Le discours de M. Durand est annexé au présent procès-verbal. (Annexe discours-k)

7.13 Discours du Président

Le Président fait le discours suivant :

'Pas besoin de phrases ni de long discours disait Cabrel. Vous lez avez tous faits, ce soir, les discours. Personnellement, j'aimerais sortir de l'état politique, puisqu'il y a beaucoup d'émotion ce soir qui est restée ; simplement le Roberto en tant qu'ami. Et je voulais remercier, d'une part, pour ces magnifiques années que j'ai passé avec vous. Le retrait politique est tout à fait volontaire et je pense qu'il faut laisser la place aux autres et après 17 ans, je pense qu'on peut faire autre chose. Merci à tous et à toutes, mais en tout premier, mes remerciements iront à tous les Services de la Commune. Bien sûr, le secrétariat général est très proche de nous, mais je pense que tous les autres Services nous sont aussi venus en aide, sont venus pour nous expliquer et en tout cas nous prouver que nos convictions n'étaient pas toujours les bonnes et étaient là aussi pour nous aider à trouver une voie. Dans ce sens-là, j'aimerais évidemment remercier tous les collaborateurs de la Commune qui méritent un applaudissement ce soir.

Comme je le dis toujours, on n'est jamais le meilleur tout seul. Effectivement, la collectivité est importante, comme le disait Michel, mon intégration s'est passée effectivement par les associations. Je suis fils d'émigrés, arrivés dans le magnifique canton qu'est le Valais. Et Genève m'a apporté la complémentarité et Plan-les-Ouates m'a apporté les compétences. Et je remercie, bien évidemment, Plan-les-Ouates de m'avoir accueilli dans cette commune. Merci à vous, parce qu'au-delà du fait de la politique, j'ai rencontré des gens qui m'ont enrichi, qui ont fait de moi ce que je suis aujourd'hui. On ne le devient pas tout seul, ce sont les autres qui déteignent sur vous et qui vous amènent beaucoup de choses pour vous améliorer et avoir une vision différente de la vie.

Merci, parce que vous êtes tous des amis. Je viendrai avec un grand plaisir, évidemment non pas remplacer Richard Jeanmonod, mais peut-être avec M. Jeanmonod, dans le public, pour poser des questions. Je ne veux pas faire de long discours parce que je n'en ai pas préparé, sachant que d'autres personnes avaient le verbe et le mot plus faciles. Moi, je parle uniquement d'émotion. Ce soir, nous sommes tous là et ce sont des moments vraiment importants pour quelqu'un qui a été accepté, qui a été accueilli dans une communauté et je pense que cela ne sert à rien, on peut parler de politique, on peut parler de vision verte, d'environnement et de tout cela, mais je crois que c'est tous ensemble que l'on va y arriver.

J'ai juste un regret, ce soir, c'est qu'effectivement, trois fois président du Conseil municipal, j'aurais voulu évidemment vous emmener dans une magnifique ville qui s'appelle Turin, que j'ai découverte, mais qui n'est pas ma ville natale. Au tout début, j'aurais aimé vous emmener dans ma ville natale qui est aussi une ville magnifique tout près de Bologne, ce qui aurait rappelé des souvenirs à Mario, mais ce fut impossible. Pourquoi Turin ? Parce que c'est la ville qui a été la première capitale de l'Italie avant l'unification italienne en 1871 et qui a une histoire très savoyarde et qui nous aurait permis d'apprendre aussi ce qu'il s'est passé sur le territoire suisse.

Merci pour tout, merci évidemment au technicien, Nicolas Dessuet, avec qui j'ai passé quelques heures pour préparer cette fameuse séance en vidéoconférence que nous avons eu la chance de vivre. Bien que je n'y étais pas favorable, que ce n'était pas mon choix, j'estime que c'est une chance de l'avoir vécue. Et si elle a réussi, ce n'est pas grâce au Président, mais c'est grâce à vous tous parce que vous avez joué un rôle important dans la prise de parole et dans l'application qui était demandée.

Maintenant, bon vent à ceux qui continueront. J'ai effectivement également une petite pensée

pour ceux qui ont voulu continuer, mais qui n'ont pas pu le faire. Le municipal va perdre des gens de qualité, mais va certainement trouver d'autres personnes de qualité. Pour ma part, c'était ma décision d'arrêter et je vous souhaite à tous et à toutes, ainsi qu'à vos familles, le meilleur pour la suite et je pense qu'il faudra encore se méfier du Covid-19 pendant quelque temps. Mais nous avons réussi à faire ce que beaucoup d'autres n'ont pas réussi à faire.

Je vous adore, je vous aime tous !'.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 23H05.

Le Secrétaire

Pierre TORRI

Le Président

Roberto RIGHETTI

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Economie et finances du 6 mai**
- b) **Conjointe Infrastructures et environnement et Economie et finances du 11 mai**
- c) **Aménagement et grands projets du 13 mai**
- d) **Conjointe Enfance + Sociale du 14 mai**
- e) **Culture et loisirs du 18 mai**
- f) **Sociale du 20 mai**
- g) **Sécurité, prévention et communication du 25 mai**

Annexe 1)

D 193-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 190'000.- pour l'étude d'un nouveau bâtiment du JAPLO à Plan-les-Ouates.

Annexe 2)

D 194-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 540'000.- pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la réalisation des îlots H2 et F propriétés de la Commune dans le périmètre du PLQ Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.

Annexe 3)

D 195-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 700'000.- pour l'étude de l'aménagement des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.

Annexe 4)

D 196-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour un concept de développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates – Etape 1.

Annexe 5)

D 198-2020 R : Prêt à hauteur de CHF 750'000.- à la primo-coopérative « La Bistoquette » et le cautionnement d'un prêt de même montant émis par le Canton de Genève au profit de ladite coopérative.

Annexe 6)

D 200-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 1'060'000.- en vue de la réalisation des collecteurs d'eaux pluviales (noues et tranchées drainantes) du PLQ Les Sciens à Plan-les-Ouates.

Annexe 7)

D 201-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 10'830'000.- destiné au financement de la part communale des travaux du premier tronçon de la ligne de tramway Genève – Saint-Julien.

Annexe 8)

D 202-2020 R : Approbation des comptes annuels 2019 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2019 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre.

Annexe 9)

D 203-2020 P : Constitution de servitudes de passage et de construction au profit de la parcelle N° 5082 et à charge de la parcelle N° 5084, propriété de la commune, dans le hameau d'Arare-Dessous à Plan-les-Ouates

Annexe 10)

D 204-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 340'000.- pour la seconde étape de mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune au sein du PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet » aux Cherpines

Annexe 11)

D 205-2020 P : Règlement pour la constitution d'une réserve pour mesures structurelles de la commune de Plan-les-Ouates

Annexe 12)

M 27-2020 R : Pour que nos jeunes de Plan-les-Ouates puissent se loger sur notre Commune

Annexe 13)

M 28-2020 P : Pour une promotion de la Charte des jardins par la Commune

Annexe 14)

M 30-2020 P : Pour la transformation de certaines zones 30 en tronçons limités à 30km/h

Annexe discours-a)

Discours de M. Magnin à M. Bagagnan

Annexe discours-b)

Discours de M. Magnin à M. Monnerat

Annexe discours-c)

Discours de M. Magnin à Mme Bortscher

Annexe discours-d)

Discours de M. Magnin à M. Farinelli

Annexe discours-e)

Discours de M. Magnin à M. Meylan

Annexe discours-f)

Discours de M. Magnin à M. Chal

Annexe discours-g)

Discours de M. Magnin à M. Rieben

Annexe discours-h)

Discours de M. Magnin à M. Righetti

Annexe discours-i)

Discours de M. Magnin à M. Gaud

Annexe discours-j)

Discours de M. Magnin à M. Durand

Annexe discours-k)

Discours de M. Durand

RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIE ET FINANCES

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie
Date et heure : Mercredi 6 mai 2020 – 19h30

1. Présentation des comptes 2019

En préambule, le Conseiller administratif informe que la présentation sera celle qui aurait dû être faite en plénière. Usuellement, la présentation détaillée est faite lors de la commission mais pour cette année cette présentation sera réalisée lors de la première séance de la prochaine législature. Finalement, il est rappelé qu'avec les circonstances actuelles, le Conseil municipal ne vote pas les comptes, néanmoins il a été décidé que ceci se fasse tout de même.

Au niveau des comptes, les dépenses s'élèvent à CHF 73 mios, hors imputation interne, représentant un non-dépensé d'environ CHF 300'000.-. Les recettes s'élèvent quant à elles à CHF 76 mios, environ 1 mio de plus que ce qui a été budgété, offrant un excédent de revenus de CHF 2.7 mios.

En général, les différentes positions comptables présentent aux charges des dépassements de l'ordre de CHF 1.6 mios contre des non-dépensés de CHF 1.9 mios. Les variations principales des dépassements concernent la crèche pour environ CHF 567'000.- pour le surnuméraire, compensés par des revenus, et l'engagement de personnel conformément à l'accord donné par le municipal, ou encore pour la part communale de la participation à la recapitalisation de la CPEG pour le GIAP. D'autres dépassements, davantage comptables, concernent les rubriques finances et impôts dus à l'augmentation des recettes fiscales.

Au niveau des recettes, il est rappelé la recette négative de CHF 6 mios concernant le nouveau mode de comptabilisation de l'impôt à la source, montant qui sera dilué dans les prochains exercices.

Finalement, il est mentionné que le résultat tient compte de la comptabilisation du patrimoine financier, qui sans ce dernier, les comptes présenteraient un excédent de charges de l'ordre de CHF 1.9 mios.

En ce qui concerne les investissements, 95 objets sont ouverts représentant CHF 206 mios. Les dépenses d'investissement pour l'année 2019 s'élèvent à CHF 21 mios dont 16 CHF mios pour le patrimoine financier.

Le bilan est quant à lui en augmentation d'environ CHF 15 mios se situant au 31 décembre 2019 à un demi milliard.

En ce qui concerne la dette brute, elle s'élève à CHF 94 mios avec un taux moyen de 1.5%. Finalement, il est proposé d'attribuer le résultat au fonds des immeubles et au fonds de réserve conjoncturelle pour un montant de CHF 1 moi chacun.

Les commissaires posent ensuite différentes questions concernant les dépassements sur certaines fonctions comptables. Il est également discuté sur le fonds de réserve conjoncturelle qui arrive à échéance le 31 mai. Il est répondu qu'une délibération est prévue pour prolonger sa validité.

2. Délibération D 194-2020: Crédit d'engagement de 540 000 F pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la réalisation des îlots H2 et F propriétés de la Commune dans le périmètre du PLQ Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates

Le Conseiller administratif présente la délibération. Une discussion est entamée principalement sur les critères environnementaux qu'il faudrait tenir compte dans le concours.

Un membre de la commission regrette que la commune n'octroie pas la réalisation de droits à bâtir à des coopératives pour ces îlots.

Les membres de la commission préavisent favorablement à l'unanimité la délibération.

3. Délibération D 198-2020: Prêt à hauteur de 750 000 F à la primo-coopérative «La Bistoquette» et le cautionnement d'un prêt de même montant émis par le Canton de Genève au profit de ladite coopérative

Il est expliqué les motifs de cette demande, notamment pour lever des fonds compte tenu de l'absence de maîtrise foncière. Un partenariat a donc été conclu avec l'OCLPF. Chacun avancera CHF 750'000.- et la commune cautionnera le prêt cantonal.

Il est demandé s'il ne serait pas préférable de prêter entièrement le montant. Il est répondu que cette façon de faire a permis que l'Etat s'implique également, chose rare. Il est ajouté que l'intérêt de la commune n'est pas financière mais temporelle. En cas de problèmes, la commune récupérera les études réalisées.

Les membres de la commission préavisent favorablement la délibération par 6 oui, 2 non et 1 abstention.

4. Délibération D 202-2020: Approbation des comptes annuels 2019 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2019 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre

Les membres de la commission préavisent favorablement à l'unanimité la délibération.

5. Communications du Conseil administratif

- a. Il est expliqué les effets financiers du COVID. L'ampleur est inconnue à ce jour. Il s'agit de ne pas se précipiter et de se doter de règles complètes visant une équité de traitement afin de traiter financièrement toutes les demandes qui pourraient être faites à la commune.
- b. Le Conseiller administratif fait une rétrospective sur les 13 années passées au CA de la commune en tant que responsable des finances. Il tient à remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du service financier qui lui ont permis de travailler de manière sereine. Plus généralement, il rappelle que l'administration travaille de manière professionnelle, ceci a été constaté dans la période vécue ces dernières semaines. Il tient à les remercier chaleureusement.

Le rapporteur : Mario Rodriguez
14 mai 2020

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 26 mai 2020

RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT ET ECONOMIE ET FINANCES
--

Date et heure : lundi 11 mai 2020 à 19h30

Lieu : salle du Conseil municipal

- 1) Délibération D 193-2020 : Crédit d'engagement de CHF 190'000.-- pour l'étude d'un nouveau bâtiment du JAPLO à Plan-les-Ouates.
Le CA explique aux commissaires que la paroisse catholique romaine de Plan-les-Ouates – Perly Certoux propriétaire de la parcelle 10437 où se trouve actuellement le JAPLO, souhaite y construire un immeuble et a de ce fait annoncé la résiliation de la convention existante, relative à la mise à disposition d'une partie de ladite parcelle, à la date du 31 juillet 2022, nécessitant le démontage des bâtiments existants. Le crédit vise à financer l'étude jusqu'au dépôt d'autorisation pour la construction d'un bâtiment sur une parcelle adjacente appartenant à la commune. Les commissaires posent quelques questions et préavisent cette délibération pour la commission Infrastructures favorablement à l'unanimité des membres présents et pour la commission des finances, ils préavisent également favorablement cette délibération à l'unanimité.
- 2) Délibération D 195-2020 : Crédit d'engagement de CHF 700'00 pour l'étude de l'aménagement des infrastructures publiques (voiries, réseaux et espaces publics du quartier du Rollet aux Cherpines).
Le Conseiller administratif présent, explique que par besoin de coordination, il a été décidé de recourir à la même équipe de mandataires, retenue par les privés (dont la commune) pour l'aménagement des cœurs d'îlots, pour l'aménagement des espaces publics extérieurs. A cet effet, la délibération D 160-2019 du 18.06.19 (concours pour les espaces publics) est donc devenue inutile et est par conséquent annulée. Ce mandat d'étude vise à poursuivre les études des réseaux publics et privés d'eaux pluviales et d'eaux usées, des voiries publiques entourant le périmètre, de la place publique devant le tram et l'ensemble des espaces public avec les aménagements paysagers entre autres. Le CA précise aussi aux commissaires que le FIA remboursera les études des réseaux d'eaux usées et pluviales publics pour un montant estimé à environ CHF 128'000.
Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité des membres présents de la commission Infrastructures et à l'unanimité des membres présents de la commission des finances.
- 3) Délibération D 196-2020 pour un crédit d'engagement de CHF 300'000 pour un concept de développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates.
Monsieur Durand explique aux commissaires que cette délibération répond à la motion M 16-2019 et propose un projet en étapes. Il s'agit dans le cadre de cette délibération de l'étape 1 visant essentiellement un développement de la biodiversité, l'implantation de haies, d'arbres indigènes, l'augmentation des surfaces herbeuses de type prairies fleuries pour favoriser le biotope pour les abeilles et les insectes, l'installation de nichoirs pour les espèces locales d'oiseaux, la végétalisation des façades et des toitures, ainsi que la diminution de l'intensité de l'éclairage public. Une discussion peu nourrie s'ensuit et les commissaires de la commission Infrastructures préavisent favorablement cette délibération par 7 oui et 2 abstentions et les membres de la commission des finances préavisent aussi favorablement cette délibération par 7 oui et 2 abstentions.
- 4) D 200-2020 pour un crédit d'engagement de CHF 1'060'000 en vue de la réalisation des collecteurs d'eaux pluviales (noues et tranchées drainantes du PLQ Les Sciers).
Monsieur Durand explique aux commissaires que ce crédit de financement vise la réalisation des collecteurs d'eaux pluviales du PLQ des Sciers. Il est prévu de commencer ces travaux en automne 2020 pour une fin projetée pendant l'hiver 2021. Il est précisé que ce crédit de financement sera

remboursé par le FIA à hauteur de 25% et le solde par les promoteurs privés dont fait partie la commune. Les commissaires préavisent pour la commission Infrastructures cette délibération favorablement par 8 oui et 1 abstention et pour la commission des finances cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité.

- 5) Délibération D 201-2020 Crédit d'engagement de CHF 10'830'000.— destiné au financement de la part communale des travaux du premier tronçon de la ligne de tram Genève-Saint-Julien. Il est expliqué aux commissaires que l'enjeu est de financer la part communale (la route de base étant une route communale) des travaux du premier tronçon de la ligne de tram Genève-Saint-Julien selon la clé de répartition des coûts entre le canton, les communes et les TPG définie par la Loi sur les transports publics (LTPG H 1 55). Le passage de ce tram nécessite un réaménagement conséquent des carrefours et des voies de circulation, ceci conformément à la LRTP H 150. Les dépenses les plus importantes sont liées aux travaux de génie civil, d'éclairage, de mobilier urbain et d'honoraires. Suite à ces explications, un commissaire demande au CA que se passerait-il si le CM devait refuser cette délibération, il lui est répondu que vraisemblablement l'Etat pourrait récupérer cet argent par le biais d'une ponction sur les impôts dus à la commune. D'autres questions d'ordre général sont posées et cette délibération est finalement préavisée favorablement par les commissaires de la commission Infrastructures par 7 oui et 2 non et les commissaires de la commissions des finances préavisent eux aussi favorablement cette délibération par 8 oui et 1 non.
- 6) Enfin, Monsieur Durand qui participe à sa dernière commission Infrastructures & environnement présente un tableau des délibérations en cours et en lien avec cette commission qui, cumulées, représentent un montant de CHF 195 mio.

Le rapporteur :
Olivier Monnerat / 14 mai 2020

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 26 mai 2020

**RAPPORT DE LA COMMISSION
AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS**

Lieu : Mairie – Salle des commissions
Date et heure : Séance du mercredi 13 mai 2020 à 19h00

**1. Délibération D 194-2020 : Crédit d'engagement de 540 000 F pour
l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la réalisation des îlots
H2 et F propriétés de la Commune dans le périmètre du PLQ Rolliet aux
Cherpines à Plan-les-Ouates**

Il s'agit d'un concours de type SIA, dans les grandes lignes, mais non soumis au marché public car il s'agit de patrimoine financier.

Le concours se déroulera en deux tours.

Après des discussions nourries, la commission a décidé d'amender la délibération 194-2020 dans le sens de restreindre le concours aux seuls architectes établis sur le canton de Genève.

La commission accepte la délibération D 194-2020 pour un crédit d'engagement de 540 000 F pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la réalisation des îlots H2 et F propriétés de la Commune dans le périmètre du PLQ Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates avec cet amendement, avec 7 oui et 1 abstention.

Le rapporteur : Dominique Tinguely

Date, le lundi 1er juin 2020

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 26 mai 2020

**RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE
ENFANCE ET SOCIALE**

Date de la séance de la commission : jeudi 14 mai 2020 à 19h.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle du Conseil municipal.

1. Présentation de Mme Audrey Louche, responsable du service a.i. depuis janvier 2020 de la Petite-Enfance.
2. Délibération D 193-2020 : Crédit d'engagement de 190 000 F pour l'étude d'un nouveau bâtiment du JAPLO à Plan-les-Ouates

Le jardin d'aventure de PLO comptait 146 enfants en 2019. Le JAPLO doit déménager. Le bâtiment actuel, bâtiment provisoire, âgé de 20 ans, est vétuste. D'après une première étude cela serait plus onéreux de le déplacer et de le remettre aux normes que de construire un nouveau bâtiment.

Le crédit vise à financer l'étude pour la construction d'un nouveau bâtiment sur la parcelle N°10130, parcelle adjacente appartenant à la commune.

Les commissaires préavisent cette délibération pour la commission Enfance favorablement à l'unanimité des membres présents et pour la commission Sociale, ils préavisent également favorablement cette délibération à l'unanimité.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 19 mai 2020

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 26 mai 2020

Rapport de la commission Culture et loisirs

Lieu : salle du Conseil municipal
Date et heure : 18 mai 2020 - 20h

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2020.

Approuvé à l'unanimité de ses membres présents (9 voix).

2. Communications du Conseil administratif :

M. Xavier Magnin, Conseiller administratif en charge de la commission Culture et Loisirs et Monsieur Mabut ont présenté les points suivants :

- *Point de situation des manifestations culturelles*

Depuis l'apparition du Covid-19, l'adaptation à la situation a impliqué autant du temps que l'organisation elle-même. Le Festival La Cour des Contes, la Fête de la Musique, le Week-end musical, la Fête de la Danse et des manifestations organisées par des associations locales ont dû être annulés. Concernant les spectacles, quelques-uns ont été reportés.

Les décisions du Conseil Fédéral du 27 mai permettront de définir l'organisation des spectacles dans le futur.

- *Programmation de l'été et Saison culturelle*

On s'attend à voir plus de monde rester sur la commune, donc nous renforçons la programmation estivale mais avec une logistique plus importante de la part du service culturel qui sera mise en place avec des mesures sanitaires et de sécurité adaptées.

- *Point de situation concernant la Pièce D aux Cherpines*

Aucun équipement culturel n'a encore pu voir le jour sur cette parcelle. C'est sur la parcelle où se trouve l'entreprise Schilliger que les projets sont envisagés et l'incertitude sur son déménagement retarde les nombreux projets.

3. Bilan de législature

Le bilan est divisé en quatre axes, soit : **La Culture pour tous, Le patrimoine, Les subventions et Le Partenariats et grands projets.**

M. Magnin a détaillé chacun des points avec les commentaires de M. Mabut.

Le rapporteur : Glenna Baillon

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 26 mai 2020

RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE

Date : mercredi 20 mai 2020 - 20h00

Lieu : salle du Conseil municipal

Communications du Conseil administratif :

Tous les éléments cités ci-dessous sont présentés par M. **Xavier Magnin**, Conseiller administratif en charge de l'action sociale et commentés par Mme **Nicole Berthod-Hutin** responsable du Service de l'Action Sociale et de la Jeunesse. Ces éléments font tous l'objet de rapports et documents mis en ligne sur CMnet, ainsi que du PV de séance certainement très complet.

1. Point de situation sur le Corona Virus et le **plan de solidarité** qui a débuté le 16 mars 2020.
2. **La Villa**, réouverte dès le 11 mai 2020.
3. **Ignifuge Festival**, avec une nouvelle formule au printemps 2021.
4. **Bilan Insertion 2019**, avec un point particulier sur le recrutement en direct du 26.02.2020.
5. **Projet ENGAGE**, un projet pour développer la participation politique et locale des jeunes, projet en commun avec Perly-Certoux et Bardonnex.
6. Etat de situation sur les **nouveaux quartiers** de la Chapelle les Sciens et les Cherpines.
7. **Bilan de législature** : Ce bilan détaille toutes les actions entreprises par ce service dans les quatre domaines de l'action sociale à Plan-les-Ouates, soit **l'action sociale individuelle, l'action communautaire, les subventions et les nouveaux quartiers**.

M. Magnin et Mme Berthod-Hutin ont répondu de façon claire et précise aux nombreuses questions des membres de la commission.

Jmmeylan / 21.05.2020

Rapport de la commission Sécurité, prévention et communication

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie
Date et heure : Lundi 25 mai 2020 – 20h00

1. Présentation du sondage sur l'impact de la Communication du service culturel

Cette présentation fait suite à la demande de la commission : la présentation est effectuée par la co-responsable du service culturel et le chef du service de la communication. Un sondage a été effectué auprès du public à la sortie des spectacles pour savoir comment ils ont eu vent du spectacle. La communication est ciblée selon le public visé (réseaux sociaux pour le jeune public par exemple). Le budget est adapté régulièrement en fonction des spectacles et de ce sondage. Selon le sondage, l'impact principal est le programme papier et celui qui a aussi le coût le plus important.

2. Présentation du bilan 2019 des activités de la Police municipale

Le chef de la police municipale nous présente les chiffres des interventions et activités de la police municipale en 2019. Le rapport sera disponible sur CMNET.

3. Communication du Conseil administratif

Mme Monbaron explique les actions de prévention des pompiers et de la Protection Civile qui ont été effectuées durant la période de confinement. La protection civile Salève s'occupe toujours de la surveillance des sans-abris à la caserne des Vernets et les magistrats du groupement intercommunal souhaitent que la Ville de Genève reprenne cette activité rapidement (comme c'était le cas avant COVID-19).

Suite au COVID-19, l'appareil pour les éthylo-tests n'est plus utilisable et il faut donc en changer. Une demande de dépassement de CHF 638 est faite. Elle est acceptée à l'unanimité.

Le rapporteur : Sylvain Dupraz
25 mai 2020



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 193-2020**
Séance du 26 mai 2020

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 190 000 F pour l'étude d'un nouveau bâtiment pour le Jardin d'aventures (JAPLO) à Plan-les-Ouates

Vu la création, le 1^{er} octobre 2002, de l'association « Jardin d'aventures de Plan-les-Ouates », souhaitée par la Commune de Plan-les-Ouates,

vu le vote de la délibération D 05-1999, permettant la réalisation de structures scolaires provisoires sur la parcelle N° 10'437, propriété de la Paroisse catholique romaine de Plan-les-Ouates – Perly-Certoux et sur les parcelles adjacentes Nos 10'029 et 10'030, propriété de la Commune,,

vu l'utilisation de ces infrastructures dès 2002 par le jardin d'enfants « Les Abeilles » et le Jardin d'aventures (JAPLO),

vu la volonté de la paroisse susmentionnée de réaliser un immeuble sur sa parcelle N° 10'437, et son annonce de résiliation de la convention existante, relative à la mise à disposition d'une partie de ladite parcelle, à la date du 31 juillet 2022 nécessitant le démontage des bâtiments existants,

vu la nécessité de pouvoir mettre à disposition du JAPLO un nouveau lieu d'accueil lui permettant d'exercer ses diverses activités,

vu les parcelles N° 10'029 et N° 10'130, situées en zone 5, propriété de la Commune, sur lesquelles se déroulent déjà les activités du JAPLO,

vu l'emploi de l'article 26, alinéa 1 de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 – LaLAT (L1 30),

vu la séance du 10 septembre 2019 effectuée avec les utilisateurs du JAPLO afin de définir les besoins liés à leurs activités,

vu les séances de travail entre les membres du conseil de la Paroisse et la Commune concernant le projet d'immeuble sur la parcelle N° 10'437,

vu l'exposé des motifs EM 193-2020, d'avril 2020, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à la présente délibération,,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 – LAC (B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui, 1 non et 1 abstention

1. D'accepter de réaliser l'étude d'un nouveau bâtiment pour le JAPLO sur la parcelle N° 10'130, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 190 000 F, destiné à réaliser cette étude.
3. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'engagement sera intégré au crédit de réalisation, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
4. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
5. De comptabiliser la dépense brute prévue de 190 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

SCA/VLM – SF/PL – 26.5.2020 #80'062

Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 194A-2020**
Séance du 26 mai 2020

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 540 000 F pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la réalisation des îlots H2 et F propriétés de la Commune dans le périmètre du PLQ Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu la possession par la Commune de Plan-les-Ouates de 28'974 m² de droits à bâtir logements dans le PLQ n° 30'043 « Le Rolliet », adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018, représentant un total 27.35 % des droits à bâtir logements totaux dudit périmètre,

vu la répartition des droits à bâtir communaux en totalité dans la pièce urbaine « Ea » et représentant 100% des îlots « H2 » et « F » ainsi que 54.2% de l'îlot « G » de ladite pièce,

vu la volonté de la Commune de réaliser des immeubles avec une mixité de catégories de logements afin de répondre aux besoins de l'ensemble de ses communiens,

vu la volonté de faire réaliser les droits à bâtir de la Commune situés dans l'îlot G par une ou des coopératives par le biais d'un appel à coopératives,

vu la volonté de permettre la réalisation, sur 4'000m² environ, d'un Immeuble avec Encadrement pour Personnes Agées mixte (IEPA) dans l'îlot H2, en bordure du futur pôle santé, et d'intégrer ce programme dans le cahier des charges du concours,

vu la volonté de la Commune de permettre une réelle qualité et diversité architecturale sur le périmètre du Rolliet en organisant un concours d'architecture pour la réalisation de ses droits à bâtir logement pour les îlots « H2 » et « F »,

vu la volonté de soutenir les entreprises locales dans le contexte de crise sociale et économique actuelle,

vu l'exposé des motifs EM 194-2020, de mars 2020, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, al.1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. De lancer un concours d'architecture en vue de la réalisation par la Commune des îlots H2 et F, y compris la réalisation d'un IEPA mixte, dont les droits à bâtir sont issus de parcelles propriétés ou maîtrisées par cette dernière et mentionnés comme tels dans le PLQ Rolliet N° 30'043.
2. De soutenir les entreprises locales au vu du contexte actuel de crise sociale et économique et de limiter l'accès au concours à des architectes établis sur le Canton de Genève, selon les règles énoncées dans le cahier des charges du concours, dès lors que ledit concours n'est pas soumis aux marchés publics.
3. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 540 000 F destiné à financer la réalisation de ce concours.
4. De comptabiliser la dépense brute prévue de 540 000 F à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
5. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation qui sera présentée ultérieurement. Au cas où ce concours ne serait pas suivi d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultats.

SCA/YG/PhZ/ – SF/PL - 26.05.2020 # 75'831

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 700 000 F pour l'étude de l'aménagement des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu l'entrée en force du Plan localisé de quartier N° 529 – 30'043 « Le Rolliet », adopté par le Conseil d'Etat en date du 18 avril 2018,

Vu l'article 3C de la L 1 35 (Loi Générale sur les Zones de Développement – LGZD) indiquant que les Communes sont tenues d'effectuer les travaux de réalisation, de modification ou d'adaptation des voies de communication publiques et des systèmes publics d'assainissement des eaux usées et pluviales des Plans Localisés de Quartier sis sur leur territoire,

vu les modifications des voiries publiques existantes du périmètre et l'extension de la domanialité publique actuelle, engendrées par la mise en œuvre du PLQ « Le Rolliet »,

vu le projet de ligne de tramway Genève-Saint-Julien reconfigurant la route de Base et ses abords et prévoyant la réalisation d'une station au sein du périmètre du PLQ « Le Rolliet », sur de futurs espaces publics communaux,

vu le cahier de recommandations architecturales et paysagères édité par la Maitrise d'œuvre urbaine (MOEU) et adopté par le Comité de Pilotage du Grand Projet Cherpines le 11 avril 2019, prévoyant notamment la réalisation d'une place publique au droit de la station de tramway et la reconfiguration des voiries publiques existantes du Rolliet en voies paysagées,

vu le mandat d'avant-projet des voiries et réseaux publics du quartier du Rolliet réalisé par le bureau SD ingénierie en 2018-2019,

vu le concours de paysagistes sur les aménagements extérieurs des espaces privés du périmètre du Rolliet lancé par le groupement des Maitres d'ouvrage en février 2019 et remporté par le groupement ADR/EDMS/Les éclairagistes associés,

vu la volonté de la Commune de réaliser des aménagements de qualité sur l'ensemble des espaces du quartier et plus spécifiquement ceux sous domanialité publique,

vu la délibération D 160-2019 votée par le Conseil municipal le 18 juin 2019, relative au crédit d'engagement de 160 000 F pour le financement d'un concours de paysagistes pour les espaces publics du Rolliet,

vu la nécessaire coordination entre les aménagements des espaces publics et les aménagements extérieurs des domaines privés du PLQ du Rolliet,

vu le contrat passé par la Commune avec le groupement ADR/EDMS, suite aux résultats de l'appel d'offres public relatif à la MOEU, en 2013, comprenant une option pour l'étude des infrastructures publiques et espaces publics du périmètre des Cherpines,

vu l'offre du groupement ADR/EDMS/Les éclairagistes associés pour l'étude des voiries, réseaux et espaces publics du Rolliet,

vu l'exposé des motifs EM 195-2020, de mars 2020, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'annuler la délibération D 160-2019, votée le 18 juin 2019, relative au crédit d'engagement de 160 000 F pour le financement d'un concours de paysagistes pour les espaces publics du Rolliet,
2. D'accepter un crédit d'engagement pour l'étude de l'aménagement des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates,
3. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 700 000 F, destiné à l'étude de l'aménagement des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines, dont à déduire les recettes estimées :
 - Participation du Fonds Intercommunal d'Assainissement 128'318.40 F
4. De comptabiliser la dépense brute prévue de 700 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
5. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation qui sera présentée ultérieurement. Au cas où ce concours ne serait pas suivi d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultats.

SCA/ – SF/PL – 26.05.2020 #80'292



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 196-2020**
Séance du 26 mai 2020

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 300 000 F pour un concept de développement de la biodiversité
à Plan-les-Ouates – Etape I

Vu la motion M 16-2019, d'avril 2019, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

vu la volonté du Conseil municipal et du Conseil administratif de mettre en œuvre un projet d'incitation et de promotion d'une biodiversité indigène sur le domaine public et privé de Plan-les-Ouates,

vu l'intérêt de mener plusieurs études permettant de prévoir la faisabilité des projets de manière précise,

vu l'exposé des motifs EM 196-2020, de mars 2020, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 16 oui, 1 non et 5 abstentions

1. D'accepter un crédit d'engagement pour l'étude d'un concept de développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates – Etape I.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 300 000 F, dont 100 000 F pour la réalisation des travaux et 200 000 F pour réaliser l'étude destinée à financer la réalisation de l'étape I du concept.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 300 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue en lien avec les travaux de 100 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation estimée à 2021.
5. D'amortir le montant net prévu pour l'étude du concept de 200 000 F au moyen de 5 annuités dès 2021.

SEE/FL – SF/PL - #81440/26.05.2020

DELIBERATION

relative à un prêt à hauteur de 750 000 F à la primo-coopérative « La Bistoquette » et le cautionnement d'un prêt de même montant émis par le Canton de Genève au profit de ladite coopérative

Vu le PLQ « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force,

vu la possession par la Commune d'environ 28'600 m² de droits à bâtir sur le périmètre du PLQ et représentant au total 38,4 % des droits présents sur le périmètre,

vu la volonté du Conseil municipal de Plan-les-Ouates, exprimée par le vote de la délibération D 120-2018 le 24 avril 2019, de faire réaliser les immeubles « B », « C » et « D » dudit périmètre sous la forme de coopératives d'habitations en leur accordant un droit de superficie, via un appel à projets,

vu l'appel à projets qui s'est déroulé entre 2018 et 2019 et le choix du comité d'évaluation du 15 février 2019 de retenir le projet de la primo coopérative « La Bistoquette »,

vu le projet de ladite coopérative de réaliser environ 100 logements, dont environ 35 LUP, 12 ZDLoc, 53 HM/HLM dans les bâtiments « B », « C » et « D » du PLQ Les Sciers, ainsi qu'environ 1'250m² de droits à bâtir activités,

vu la délibération D 181-2019, votée le 15 octobre 2019, en vue d'autoriser le Conseil administratif à octroyer un droit de superficie à la primo coopérative « La Bistoquette » sur le périmètre des bâtiments « B », « C » et « D » susmentionnés,

vu les nombreuses difficultés rencontrées par la coopérative « La Bistoquette » pour obtenir un prêt pour financer les études de son projet et ce, principalement en lien avec l'incidence du prix des terrains et l'insécurité de la maîtrise foncière des parcelles devant être grevées du DDP (vente à terme),

vu l'acte de promesse d'octroi d'un droit distinct et permanent (DDP) entre la Commune et la coopérative « La Bistoquette » en cours de rédaction auprès de Me Rubido, notaire à Genève,

vu l'exposé des motifs EM 198-2020, d'avril 2020, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et g de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 – LAC (B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 12 oui, 6 non et 4 abstentions

1. D'octroyer un prêt avec intérêts à hauteur de 750 000 F à la coopérative « La Bistoquette », remboursable dans l'année de l'emménagement des coopérateurs, prévue en 2024.

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 750 000 F destiné au versement de ce prêt.
3. De conditionner le versement du prêt à la signature préalable par le conseil administratif de la convention de modalités de prêt et de contre-prestations liant la commune et la coopérative « La Bistoquette ».
4. De comptabiliser cette dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.
5. D'autoriser le conseil administratif à accorder le cautionnement de la commune au Canton de Genève, pour l'emprunt de 750 000 F contracté par la coopérative « La Bistoquette » pour son projet, échéance prévue l'année de l'emménagement des coopérateurs, soit en 2024.
6. D'indiquer ce cautionnement au pied du bilan de la commune.
7. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de l'ensemble des actes authentiques, conventions, nécessaires à la réalisation de cette opération.

SCA/PHZ/ – SF/PL – 26.05.2020 #83'352



Conseil municipal

Annexe 6)

Législature 2015-2020
Délibération **D 200-2020**
Séance du 26 mai 2020

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 1 060 000 F en vue de la réalisation des collecteurs d'eaux pluviales (noues et tranchées drainantes) du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates

Vu le Plan localisé de quartier N° 29'783 (PLQ) pour le périmètre « Les Sciers », adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015,

vu l'obligation d'équiper en infrastructures les périmètres déclassés en zone de développement (ZD) selon l'article 3, alinéa 9 de la Loi générale sur les zones de développement - LGZD (L1 35),

vu la réalisation des noues et tranchées drainantes qui constitue une des dernières étapes de la réalisation du périmètre du PLQ Les Sciers,

vu la délibération D 46-2016, votée le 31 mai 2016, pour l'étude des collecteurs d'eaux pluviales du PLQ Les Sciers,

vu le coût de la réalisation de ces collectifs privés, noues et tranchées drainantes, qui sera pris en charge à 75% par les promoteurs privés (préfinancement par la Commune) et à 25% par le Fond Intercommunal d'Assainissement (FIA), conformément à la Loi sur les eaux - LEaux-GE (L 2 05),

vu la demande en cours auprès du DETA-OCEAU pour la prise en charge des 25% de la réalisation par le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA),

vu la délivrance de l'autorisation de construire par l'Office des autorisations de construire le 7 février 2019 pour l'aménagement de noues, de tranchées drainantes et de collecteurs (gestion des eaux pluviales à ciel ouvert),

vu l'appel d'offres public réalisé par la Commune et portant sur les travaux de réalisation de ces différents travaux,

vu l'exposé des motifs EM 200-2020, d'avril 2020, comprenant le descriptif du projet et l'estimation du coût des travaux,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants LEaux-GE (L 2 05)

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux des collecteurs d'eaux pluviales (noues et tranchées drainantes) dans le périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1 060 000 F, destiné à financer cette réalisation, dont à déduire les recettes estimées :
 - Participation du Fonds intercommunal d'assainissement (25%) 265'000 F
 - Participation des promoteurs (75%) 795'000 F
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 1 060 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'étude voté le 31 mai 2016 dans la délibération D 46-2016 pour l'étude des collecteurs d'eaux pluviales du PLQ Les Sciers, afin d'être amortie conjointement à celui-ci.
5. De conditionner la dépense de ces travaux à la promesse formelle d'octroi du financement pour la prise en charge du coût par le FIA sous forme d'une annuité selon confirmation à recevoir.

SCA/GR – SF/PL – 26.05.2020 #78231



Conseil municipal

Annexe 7)

Législature 2015-2020
Délibération **D 201-2020**
Séance du 26 mai 2020

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 10 830 000 F destiné au financement de la part communale des travaux du premier tronçon de la ligne de tramway Genève – Saint-Julien

Vu le Projet d'agglomération et plus particulièrement la mesure 35-14 prévoyant la « construction d'un axe tram entre Genève et Saint-Julien-en-Genevois et requalification de l'espace-rue, y compris desserte sud de Perly »,

vu le Plan Directeur Cantonal 2030 et plus particulièrement la mesure 7 de la fiche B-02 prévoyant la « construction d'une ligne de tramway entre Genève et Saint-Julien »,

vu la Loi sur le réseau des transports publics (LRTP, H 1 50) du Canton de Genève prévoyant en son article 4, alinéa 1, lettre b), chiffre 3, alinéa c), « le prolongement en deux étapes, si nécessaire, de la ligne de tramway desservant les Palettes en passant par les Cherpines jusqu'à la frontière franco-suisse à Perly et sous maîtrise d'ouvrage française jusqu'à Saint-Julien; la traversée de Lancy devra se faire sans diminution de la capacité routière, celle de Perly ne pourra se faire en partage avec le trafic général. Les standards de réalisation dès la sortie de Lancy jusqu'à l'entrée de Saint-Julien doivent se rapprocher de ceux d'un chemin de fer régional »,

vu le Plan d'Actions des Transports Collectifs 2020-2024 de l'Office Cantonal des Transports du Département des Infrastructures, prévoyant notamment le prolongement du « réseau de tram existant jusqu'à la ZIPLO en passant par l'intérieur du nouveau quartier des Cherpines (décembre 2021) puis jusqu'à la gare de Saint-Julien-en-Genevois (décembre 2023) en passant au-dessus de l'échangeur autoroutier à Perly puis par la douane de Saint-Julien »,

vu le Plan Directeur Communal 2009 de la commune de Plan-les-Ouates, et plus particulièrement la fiche de mesure 25 comprenant l'option communale suivante : « Assurer une desserte performante de Plan-les-Ouates par les transports publics, notamment par le tram »,

vu le Plan Directeur de Quartier « Les Cherpines » N° 29'897, approuvé par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2013 et adopté par les conseils municipaux des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon le 18 juin 2013, prévoyant la desserte du quartier par le tramway Genève – Saint-Julien,

vu la convention relative à la coordination entre l'urbanisation et l'offre de mobilité aux Cherpines du 13 novembre 2017 entre la République et Canton de Genève et les communes de Plan-les-Ouates et de Confignon, conditionnant la réalisation du PLQ « Le Rolliet » (hors pièce D) à la mise en service du prolongement de la ligne 15 du tramway depuis les Palettes permettant de desservir le quartier des Cherpines,

vu l'exposé des motifs EM 201-2020, d'avril 2020, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu les subventions fédérales relatives au Projet d'Agglomération et à l'Ordonnance sur la Protection contre le Bruit (OPB),

vu l'accord de principe de la prise en charge du coût des travaux nécessaires sur le réseau secondaire d'assainissement de la commune de Plan-les-Ouates par le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA),

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 17 oui, 2 non et 3 abstentions

1. D'accepter le financement de la part communale des travaux du premier tronçon de la ligne de tramway Genève – Saint-Julien.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 10 830 000 F destiné à financer ces travaux, dont à déduire les recettes estimées :

a. Subvention fédérale	3 341 500 F
b. Participation du Fonds intercommunal d'assainissement	427 700 F
c. Subvention OPB	26 700 F
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 10 830 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 7 034 100 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation estimée à 2023.

SCA – SF/PL – avril 2020 # 77'62



Conseil municipal

Législature 2015-2020
 Délibération **D 202A-2020**
 Séance du 19 mai 2020

DELIBERATION

relative à l'approbation des comptes annuels 2019 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2019 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre

Vu que conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d et f de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2019 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2019 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2019 pour un montant :
 - de 83 443 525.13 F, dont à déduire les imputations internes de 9 802 344.90 F, soit net **73 641 180.23 F** aux charges
 - et de 86 171 042.47 F, dont à déduire les imputations internes de 9 802 344.90 F, soit net **76 368 697.57 F** aux revenus,
 - l'excédent de revenus s'élevant à **2 727 517.34 F**
 Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :
 - résultat opérationnel de 2 727 517.34 F
 - et résultat extraordinaire de 0 F

3. D'approuver le compte des investissements 2019 pour un montant :
 - de 5 545 520.44 F aux dépenses
 - et 135 465.15 F aux recettes,
 - les investissements nets s'élevant à 5 410 055.29 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2019 totalisant à l'actif et au passif un montant de 557 727 375.72 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2019 pour un montant total de 1 210 709.99 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
 -
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
 -
7. D'alimenter le financement spécial des immeubles locatifs à raison de 1 000 000 F valeur 1^{er} janvier 2020.
8. D'attribuer la somme de 1 000 000 F valeur 1^{er} janvier 2020 à la réserve pour mesures structurelles.

Annexe : comptes annuels 2019 dans leur intégralité

SF/PL – 26.05.2020 – PLO # 83723

PROJET DE DELIBERATION

relatif à la constitution de servitudes de passage et de construction au profit et à charge de la parcelle N° 5 082 et au profit et à charge de la parcelle N° 5 084, propriété de la Commune, dans le hameau d'Arare-Dessous à Plan-les-Ouates

Vu la loi 11'806 votée par le Grand Conseil le 3 juin 2016, modifiant les limites de zones sur le périmètre d'Arare-Dessous et créant notamment une zone 4B protégée,

vu le projet de construction de 4 immeubles sur la parcelle N° 5 082 sise au sein de la zone 4B protégée,

vu l'altimétrie complexe de la parcelle N° 5 082 et la nécessité de raccorder le futur parking souterrain du projet et les réseaux à la route de Bardonnex,

vu que ce raccordement nécessite le passage à travers la parcelle N° 5 084, propriété communale,

vu le positionnement d'un des bâtiments projeté à moins de 5m de la limite de la parcelle N° 5 084,

vu les discussions entre le Conseil administratif et le propriétaire de la parcelle N° 5 082, qui ont abouti à la constitution de servitudes réciproques au profit de la Commune sur la parcelle du projet et l'accord d'un versement par ce dernier d'une indemnité unique de 30 000 F après l'inscription des servitudes à charge de la Commune au Registre foncier,

vu l'acte notarié nécessaire à la réalisation de cette opération qui sera instrumenté par le propriétaire de la parcelle N° 5 082 à réception de la délibération votée par le Conseil municipal et de la décision du Département présidentiel y relatives,

vu l'exposé des motifs EM 203-2020, de mai 2020, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la constitution des servitudes suivantes, à titre onéreux, au profit de la parcelle N° 5 082, sise dans le hameau d'Arare-Dessous à Plan-les-Ouates, et à

charge de la parcelle N° 5'084 propriété de la Commune, selon le plan de servitudes établi par le bureau HKD géomatique le 24 février 2020 :

- a. Servitude de passage à pied et à véhicules
 - b. Servitude de canalisations
 - c. Servitude de distance et vue droite.
2. D'accepter la constitution des servitudes suivantes, à titre gratuit, au profit de la parcelle N° 5 084, propriété de la Commune, sise dans le hameau d'Arare-Dessous à Plan-les-Ouates, et à charge de la parcelle N° 5 082, selon les plans de servitudes établis par le bureau HKD géomatique le 24 février 2020 et le 4 mai 2020 :
- a. Servitude de passage à pied et à véhicules
 - b. Servitude de distance et vue droite.
3. De comptabiliser l'indemnité reçue de 30 000 F dans le compte de résultats.
4. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature du ou des acte(s) notarié(s) régissant la création de ces servitudes.

SCA/yyg avril 2020



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 204-2020 P**
Séance du 26 mai 2020

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 340 000 F pour la seconde étape de mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune au sein du PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet » aux Cherpines.

vu le plan directeur communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009,

vu la modification de limites de zones MZ N° 29'711 – PL 10523, approuvée par le Grand Conseil le 24 septembre 2010, qui a fait l'objet d'un référendum accepté par la population le 15 mai 2011,

vu l'adoption du PDQ Cherpines par le Conseil d'Etat en date du 2 octobre 2013, suite à la résolution R 13-2013 acceptée par le Conseil municipal le 18 juin 2013,

vu la possession par la Commune de 27.3% des droits à bâtir dans le périmètre PLQ dit du « Rolliet »,

vu la délibération D 57-2016 votée le 27 septembre 2016, relative au financement des études nécessaires à la réalisation du PLQ du Rolliet par les propriétaires de DàB, dont la Commune,

vu l'adoption du PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet » par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018,

vu la mise en place d'un groupement entre les différents détenteurs de droits à bâtir dans le périmètre dudit PLQ pour la réalisation d'études techniques communes permettant la mise en œuvre des immeubles, et notamment de compléter les dossiers de requêtes en autorisations de construire des futurs immeubles du périmètre,

vu la nécessité pour la Commune de disposer des crédits nécessaires à la réalisation de ces études techniques complémentaires,

vu la délibération D 146-2018 votée le 12 décembre 2018, relative au financement de la première étape de mise en œuvre des droits à bâtir propriété de la Commune au Rolliet,

vu la convention signée le 9 septembre 2019 entre les propriétaires de droits à bâtir, réglant le financement desdites études,

vu le tableau du budget prévisionnel annexé à la convention, mis à jour au 17 avril 2020, qui prévoit de nouvelles études techniques nécessaires aux autorisations de construire,

vu l'exposé des motifs EM 204-2020, de mai 2020, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter que la Commune poursuive sa participation, en tant que propriétaire de droits à bâtir, à la réalisation des études techniques nécessaires à la concrétisation, dans les futures autorisations de construire, du PLQ adopté N° 30'043 dit du « Rolliet ».
2. D'ouvrir à cet effet un crédit de 340 000 F destiné à financer les frais et honoraires relatifs à la réalisation des études techniques nécessaires à la concrétisation opérationnelle du plan localisé de quartier dit du « Rolliet ».
3. De comptabiliser la dépense prévue sous le point 2 à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des immeubles qui sera présenté ultérieurement. Au cas où ces études ne seraient pas suivies d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement sous rubrique N° 3300.
5. D'autoriser le Conseil administratif à signer tous les actes administratifs y afférents.

SCA/yg 22.04.2020 #83'858



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 205-2020 P**
Séance du 26 mai 2020

PROJET DE DELIBERATION

relatif au règlement pour la constitution d'une réserve pour mesures structurelles
de la commune de Plan-les-Ouates

vu l'entrée en vigueur au 1er janvier 2020 de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) du 28 septembre 2018 (FF 2018 2565),

vu la réforme cantonale de la péréquation financière intercommunale selon l'avant-projet de loi modifiant la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRPFI - B 6 08),

vu la volonté de la commune de Plan-les-Ouates de se doter d'une politique financière durable qui permet d'assurer le financement des prestations publiques,

vu la récession économique que la pandémie de COVID-19 va engendrer,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'adopter les modifications apportées au règlement concernant la constitution d'une réserve pour mesures structurelles, de novembre 2014, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.

SG/CK – mai 2020



Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal

Séance du 26 mai 2020
M 27A-2020

MOTION

Pour que nos jeunes de Plan-les-Ouates puissent se loger sur notre Commune

Vu que Plan-les-Ouates est une des villes de Suisse comptant le plus grand nombre de jeunes proportionnellement dans sa population,

vu la difficulté de trouver des logements sur Genève aujourd'hui,

constatant l'attachement marqué de nombreuses personnes à notre Commune,

constatant qu'un nombre important de nos jeunes doivent partir de Plan-les-Ouates quand ils recherchent un appartement,

constatant que dès que cela leur est possible ils reviennent s'y installer,

vu notre volonté politique de bien vivre à Plan-les-Ouates,

convaincu que le tissu social est essentiel pour le bien vivre à Plan-les-Ouates,

considérant que la réussite professionnelle ne doit pas constituer un frein à l'accès à un logement,

soucieux de conserver nos jeunes sur la Commune, ainsi que dans les diverses associations dans lesquelles ils sont impliqués

Le Conseil municipal
invite le Conseil administratif

par 21 oui et 1 non

- A revoir le barème d'entrée financier de ses appartements locatifs afin que celui-ci ne soit pas un motif d'exclusion pour des jeunes qui travaillent.
- A revoir la pondération des grilles d'attribution des logements afin que les critères financiers ne pénalisent pas les jeunes qui sont financièrement indépendants
- A abaisser dans les critères d'attribution le seuil du taux d'effort de 15% à **10%** pour les jeunes de moins de 30 ans

Pour le PDC : Borstcher Catherine, Chal Robert, Farinelli Laurent, Gillet Vincent, Meylan Jean-Michel, Özazman Véronique, Rochetin Philippe, Willimann Isabelle

Exposé des motifs

Nous avons tous un enfant, un membre de la famille ou du moins une connaissance qui a vécu la recherche d'appartement et qui s'est retrouvé bloqué parce que les critères d'inclusion pour l'attribution dudit logement sont trop bas.

Nous considérons qu'il n'est pas juste de devoir exclure nos jeunes de Plan-les-Ouates de nos appartements appartenant à la Commune sous prétexte qu'ils ont réussi un cursus éducatif correct les menant à une carrière professionnelle aboutie et rémunérée. Un revenu acceptable pour des jeunes Plan-les-Ouatiens ne doit plus être un motif de non-attribution d'un logement communal à notre avis, raison pour laquelle nous vous encourageons à soutenir cette motion.

MOTION

- **Pour une promotion de la Charte des jardins par la Commune**

Considérant:

- L'accélération de la perte de biodiversité sur notre territoire, en particulier celle de la petite faune (hérissons, écureuils, oiseaux, abeilles, etc.);
- L'urbanisation croissante de la commune et la destruction des niches écologiques;
- La méconnaissance de la population concernant les mesures de préservation des espèces végétales et animales endémiques.

Par 19 oui et 3 abstentions

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- S'engager en faveur de la promotion de la Charte des jardins et favoriser les bonnes pratiques individuelles en matière de protection de la biodiversité;
- Assurer le suivi sur le long terme de la mise en oeuvre et du respect de la Charte par les particuliers et les soutenir dans cette démarche;
- Que la Charte soit appliquée aux espaces verts de la commune et que les services concernés adoptent les comportements adéquats dans ce domaine.

Pour le PDC : Véronique Özazman, Catherine Borstcher, Jean-Michel Meylan, Isabelle Willimann, Laurent Farinelli, Robert Chal, Philippe Rochetin et Vincent Gillet.

Exposé des motifs:

« Il n'y a pas que sous les tropiques que les espèces disparaissent. La perte de la biodiversité concerne aussi nos régions, notamment parce que les coins de nature régressent sous la pression de l'urbanisation ou d'un usage plus dense du sol. De plus, les grandes propriétés ont tendances à se morceler ce qui provoque la disparition des haies sauvages, des vieux arbres, des prairies fleuries et des tas de branches et de pierres si importants pour la survie et la reproduction des petits animaux »¹. La Charte des jardins est un guide des bonnes pratiques à adopter pour préserver la petite faune. Les mesures concrètes concernent notamment la tonte des pelouses, les espèces végétales plantées dans les haies, le nettoyage du jardin (tas de feuille, bois, pierres, etc.), l'usage des pesticides, l'éclairage du jardin (pour préserver la vie nocturne) et les plantes exotiques envahissantes. La mise en oeuvre de cette charte n'est pas complexe et demande peu de

¹ Canton de Vaud – Unité de développement durable, promotion de la Charte des jardins, p.1

ressources. Les communes d'Onex, Meyrin, Chêne-Bougerie et Vernier ont déjà adopté cette charte.

Séance du 26 mai 2020
M 30-2020 P

PROJET DE MOTION

Pour la transformation de certaines zones 30 en tronçons limités à 30km/h

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N° 29'873 de la Commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013,

vu le constat de saturation des grands axes routiers de notre Commune,

vu la volonté de dissuader le trafic de transit au sein des quartiers,

vu la volonté d'améliorer la sécurité sur nos chemins communaux,

vu la volonté d'améliorer la qualité de vie en diminuant le bruit routier et en améliorant la qualité de l'air,

vu l'instauration en zone 30km/h de certaines portions du réseau routier communal pour répondre aux constats et volontés précités,

vu que ces zones sont largement fréquentées par des piétons et des personnes à vélo,

vu leurs emplacements, au cœur des quartiers d'habitation, pour la plupart autour des écoles, permettant qu'elles puissent ainsi conserver leurs passages piétons,

vu les relevés de vitesses effectués par la police municipale au moyen des appareils de contrôle « visispeed » et la publication des résultats sur le site de la Commune,

vu les constats de non-respect des limitations instaurées (entre 6 et 29% des usagers, - et jusqu'à 42% à Arare),

vu l'impossibilité de mettre en place des mesures répressives au vu des contraintes imposées pour la validation de l'efficacité de ces zones et le temps nécessaire à l'atteinte du but,

vu l'impossibilité de vérifier que les vitesses relevées par nos visispeed sont conformes aux tests à effectuer (la vitesse maximale doit être inférieure à 38 km/h pour 85 % des véhicules) puisque les statistiques venant de ces appareils ne prennent pas en compte cette limite, mais seulement une fourchette de 31 à 40km/h).

vu la volonté de la Commune de ne pas cautionner les conduites à risque ni l'impunité,

sur proposition du PLR de Plan-les-Ouates,

Le Conseil municipal

décide

par x oui, x non et x abstention

De charger le Conseil administratif :

1. De dresser, pour l'ensemble des zones 30 de la Commune, l'état d'avancement de la vérification des mesures et les résultats obtenus à ce jour.

2. Au vu des résultats du point 1 et des délais envisagés sur certains périmètres pour atteindre les buts fixés, d'évaluer quelles zones 30 situées sur le territoire communal pourraient quitter ce statut de « zone 30 » pour devenir des tronçons simplement limités à 30km/h.
3. De préciser les avantages et inconvénients que ce changement pourrait générer et de présenter les résultats des réflexions engendrées par les points 1 à 3 à la Commission Infrastructures et environnement.
4. D'engager avec la Police cantonale, par le biais du Contrat local de sécurité, un planning de contrôle par radar pour les zones 30 approuvées, ainsi que pour les zones ainsi limitées à 30km/h, notamment pour celles où la limitation est la moins respectée.
5. De faire publier sur le site internet de la Commune le résultat de ces contrôles (nombres de véhicules contrôlés, quantité et qualité des infractions).

Pour le PLR de Plan-les-Ouates :

Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre, Pierre-Alain Gaud, Pierre-Antoine Rieben, Roberto Righetti.

Parcours de Daouda BAGAGNAN **au Conseil municipal de Plan-les-Ouates**

1^{ère} élection en qualité de Conseiller municipal le 12 novembre 2019, soit 7 mois au Conseil municipal de Plan-les-Ouates.

Législature 2015-2020

A été membre des commissions suivantes :

- Enfance
- Sports
- Naturalisations

Durant ces 7 mois, il a assisté à :

- **5 séances du Conseil municipal**
- **6 séances de commissions**

Daouda nous a rejoint très dernièrement et nous avons eu l'occasion de l'accueillir au sein de cette hémicycle

Personne calme et discrète ces quelques séances ne permettent pas de se mettre dans le bain et donner sa pleine mesure

Merci pour l'investissement au bénéfice de la commune

Xm 26.5

SAG – 19 mai 2020

Parcours de Olivier MONNERAT au Conseil municipal de Plan-les-Ouates

1^{ère} élection en qualité de Conseiller municipal le 21 mai 2013 jusqu'au 31 mai 2015, puis du 22 mars 2016 au 31 mai 2020, soit au total 6 ans au Conseil municipal de Plan-les-Ouates.

Législature 2011-2015

A été membre des commissions suivantes :

- Aménagement en environnement
- Bâtiments, énergie et emplacements communaux
- Culture et loisirs
- Sport

Législature 2015-2020

A été membre des commissions suivantes :

- Economie et finances
- Infrastructures et environnement
- Sécurité, prévention et communication
- Sports
- Ad hoc pièce D Cherpines (président)

Olivier Monnerat a assisté à :

- **56 séances du Conseil municipal**
- **194 séances de commissions**

Olivier Monnerat est un élu qui n'a pas la langue dans sa poche, qui dit ce qu'il pense , quitte à fâcher et qui appelle un chat , un chat !

Particulièrement actif en finance et sur le budget communal, il se demande parfois pourquoi tant de culture ou de social . Pourquoi les bâtiments et l'infrastructure sont si chers.

Il n'hésite pas à rentrer dans le cadre si besoin et à obliger à chercher les bons arguments Tenace et lucide, ces combats nuos font réfléchir et oblige à se poser les bonnes questions

Avec ce langage tranché et direct il sait faire réagir le municipal mais se retrouve du coup parfois minorisé,

Merci Olivier et bonne suite

Xm 26.5

SAG – 19 mai 2020

Parcours de Catherine BORSTCHER au Conseil municipal de Plan-les-Ouates

1^{ère} élection en qualité de Conseillère municipale le 18 septembre 2012, soit 7 ans et 8 mois au Conseil municipal de Plan-les-Ouates.

Législature 2011-2015

A été membre des commissions suivantes :

- Culture et loisirs
- Fonds de décoration
- Sports

Législature 2015-2020

A été membre des commissions suivantes :

- Sécurité, prévention et communication
- Culture et loisirs
- Sports
- Ad hoc Pièce D Cherpines

Catherine Borstcher a assisté à :

- **69 séances du Conseil municipal**
- **151 séances de commissions**

Catherine a apporté son expertise et sa rigueur de danseuse et d'entrepreneuse. Attachée aux sports et à la culture, elle a défendu ces aspects avec courage et ténacité pour que les associations puissent vivre simplement mais bien.

Avec ces talons hauts, pas besoin de monter sur ses grands chevaux puisqu'elle permettait ainsi de remonter le niveau des débats.

Elle a fait partie de deux groupes politique et je sais que ce n'est pas facile de quitter ce municipal ou elle a pris du plaisir à y apporter sa contribution notamment avec cm women et les girls power sauf peut-être sur les serviettes hygiéniques

Merci Catherine pour ton apport et ton positivisme et bonne chance à la pétanque

Xm 26.5

SAG – 19 mai 2020

Parcours de Laurent FARINELLI au Conseil municipal de Plan-les-Ouates

**1^{ère} élection en qualité de Conseiller municipal le 24 janvier 2012, soit 8 ans et 5 mois
au Conseil municipal de Plan-les-Ouates.**

Législature 2011-2015

A été membre des commissions suivantes :

- Aménagement en environnement
- Sport
- Social, famille, jeunesse et emploi
- Sécurité et mobilité
- Ad hoc Grands Projets Urbains

Législature 2015-2020

A été membre des commissions suivantes :

- Aménagement et grands projets
- Enfance

Laurent Farinelli a assisté à :

- **56 séances du Conseil municipal**
- **173 séances de commissions**

Laurent est un animal unique dans cette région.

Un homme à multiples facettes qui a une connaissance encyclopédique et qui se nourrit chaque jour de nouveaux éléments.

D'une intelligence et d'un niveau de réflexion rare. il a aussi marqué par sa capacité d'écoute, son humilité, ses apports concrets et emprunts de cordialité et de hauteur d'esprit dans ses combats.

Son intérêt marqué pour les Cherpines, la mobilité , l'aménagement le social, autant de point qu'il défend âprement pour permettre aux gens de vivre pleinement leur vie physique, spirituel ou matériel resteront comme des points forts de ses interventions

Scientifique acharné tout autant que philosophe, un mélange détonnant doté d'un esprit libre choisissant méthodiquement ses chapelles.

Énormément de projets attendent ton temps libre nouvellement mis à disposition et que tu puisses y trouver au moins autant de joie et de satisfaction qu'ici.

Xm 26.5

SAG – 19 mai 2020

Parcours de Jean-Michel MEYLAN **au Conseil municipal de Plan-les-Ouates**

1^{ère} élection en qualité de Conseiller municipal le 24 février 2009, soit 11 ans et 4 mois au Conseil municipal de Plan-les-Ouates.

Législature 2007-2011

A été membre des commissions suivantes, depuis 2009 :

- Sécurité Feu PC
- Sport et loisirs
- Culture et communication
- Famille école et enfance
- Sociale et jeunesse

Législature 2011-2015

Bureau du CM :

- Vice-président de 2014 à 2015

A été membre des commissions suivantes :

- Aménagement en environnement
- Petite enfance et écoles
- Social, famille, jeunesse et emploi
- Ad hoc Grands Projets Urbains
- Ad hoc naturalisations

Législature 2015-2020

Bureau du CM :

- Président du CM de 2015 à 2016

A été membre des commissions suivantes :

- Aménagement et grands projets
- Economie et finances
- Sociale
- Comité de pilotage La julienne

Jean-Michel Meylan a assisté à :

- 72 séances du Bureau du CM
- 105 séances du Conseil municipal
- 354 séances de commissions

Jean Michel est doté d'une fibre sociale inoxydable

Très à l'écoute, cherchant la solution avant le conflit
Personnalité pausée, aimant le débat et exposant méthodiquement ces arguments
Il est d'un apport important pour faire évoluer le débat et apporter des éclairages différents et nécessaire
Il a fait partie de deux groupes politiques avec la même passion pour la chose publique
Jean Michel est toujours passionné et passionnant de même qu'il a apporté aux différentes associations qu'il fréquente, VAQ, tir à l'arc ,... ses capacités et ses compétences qui sont très importantes

Ce qu'il a pu mettre à profit d'ailleurs comme président du CM en 2015

C'est avec classe et tact que tu intervies chaque fois et puissent tes successeurs avoir la même philosophie de débats et de volonté pour notre commune.

C'est avec tristesse que nous te voyons quitter cet hémicycle mais avec le plaisir de te retrouver dans d'autres rôles

Merci JM

Xm 26.5

SAG – 22 mai 2020

Parcours de Robert CHAL **au Conseil municipal de Plan-les-Ouates**

1^{ère} élection en qualité de Conseiller municipal le 1er juin 2007, soit 13 ans au Conseil municipal de Plan-les-Ouates.

Législature 2007-2011

A été membre des commissions suivantes :

- Constructions et équipements
- Aménagement du territoire
- Ad hoc parcelle piscine Ziplo
-

Législature 2011-2015

A été membre des commissions suivantes :

- Aménagement en environnement
- Bâtiments, énergie et emplacements communaux
- Culture et loisirs
- Sécurité et mobilité
-

Législature 2015-2020

A été membre des commissions suivantes :

- Infrastructures et environnement
- Sécurité, prévention et communication
- Sociale
- Naturalisations

Robert Chal a assisté à :

- **118 séances du Conseil municipal**
- **348 séances de commissions**

Roby c'est Saconnex-d'Arve dans toute sa splendeur et sa hauteur
C'est la défense du patrimoine, des jeunes, des trottoirs

Et c'est justement un bout de notre patrimoine qui s'arrête avec son retrait de la vie politique,

Il a succédé à son frère Jean-Francois en étant élu en 2007

Marin du lac, passionné de la tête sous l'eau, il manipule les chaines et parfois se déchaine.
Quand il a quelque chose à dire, il ne retient pas le flot et l'émotion. Ça part comme ça vient
Rien n'est froid avec Roby, c'est passionné et viscéral

La volonté de toujours vouloir sortir celles et ceux en difficulté de leur problème
De grande envolée qui démontre son cœur en or

Notre sosie d'Alain Delon va pouvoir s'occuper de « maman » et enfin dormir tranquille sans
le stress de décision qui n'irait pas dans le bon sens

Comment dirait les ados du locados. Roby c'est le sang !

Des expressions bien à lui

« Tu vois j'veux dire » ou bien ?

« Non mais les jeunes, moi j'vois au locadosse » l'boulot qui font , c'est extra

« J'dis encore ça et après j'vous embête plus »

« On va se faire bananer »

Roby est une personnalité irremplaçable qui aime sa commune et qui la transpire par tous
ses « ports » .

Merci Roby et rendez-vous au bord du lac

Xm 26.5

SAG – 19 mai 2020

Parcours de Pierre-Antoine RIEBEN au Conseil municipal de Plan-les-Ouates

1^{ère} élection en qualité de Conseiller municipal le 28 octobre 2003 jusqu'au 31 mai 2011, puis du 28 janvier 2014 au 31 mai 2020, soit au total 14 ans et 5 mois au Conseil municipal de Plan-les-Ouates.

Législature 2003-2007

A été membre des commissions suivantes :

- Activités culturelles
- Ecoles et petite enfance
- Grands travaux
- Prévention et sécurité
- Routes, canalisations et sécurité routière
- Sport
- Urbanisme et constructions

Législature 2007-2011

A été membre des commissions suivantes :

- Constructions et équipements
- Sécurité Feu PC
- Ad hoc parcelle Piscine

Législature 2011-2015

A été membre des commissions suivantes :

- Aménagement et environnement
- Finances et communication
- Sports
- Ad hoc naturalisations

Législature 2015-2020

A été membre des commissions suivantes :

- Aménagement et grands projets
- Economie et finances
- Infrastructures et environnement

Pierre-Antoine Rieben a assisté à :

- **128 séances du Conseil municipal**
- **290 séances de commissions**

Pierre-Antoine Rieben

Tout le monde le sait et un neinsager.

Il a bien tenté de faire une formation continue pour apprendre à dire oui, enfin j'interprète cette période entre deux élections (2011-2014) mais non ! la greffe n'a pas pris.

Tout est toujours trop luxueux, trop beau, trop grand, trop cher
Sauf quand il a participé dans les projets et concours

Le meilleur moment pour l'entendre dire oui c'est quand vous commandez une bouteille à la buvette des pompiers au 1 août ou au promo.

Mais lors d'un dernier municipal, en soutenant le projet d'un autre groupe ... Il a neigé abondamment le jour suivant ou peut être que la pandémie est arrivée !

Ce soir encore il a soutenu la charte des jardins

Pierre Antoine a pu nous faire profiter de ses compétences en architectures et son expertise. Point extrêmement important ces dernières années avec le développement de notre commune

Il déteste également le rôle de rapporteur de commission

Au municipal cela donne cela :

« Merci M. le président, Mme , M les membres du CA ... il me semble que ce projet c'est quand même pas très bon , qu'on en a pas besoin et c'est pénible de le répéter de plus je me méfie de la suite alors je recommande le non. »

il n'a, je crois, jamais voté positivement le budget

Merci et bonne suite Pierre Antoine

Xm 26.5

SAG – 19 mai 2020

Parcours de Roberto RIGHETTI au Conseil municipal de Plan-les-Ouates

1^{ère} élection en qualité de Conseiller municipal le 1^{er} juin 2003 jusqu'au 30 août 2008, puis du 17 novembre 2009 au 31 mai 2020, soit au total 15 ans et 7 mois au Conseil municipal de Plan-les-Ouates.

Législature 2003-2007

A été membre des commissions suivantes :

- Urbanisme et construction
- Finances et économie
- Activités culturelles
- Déclassements et déplacements Genève-Sud
- Ad hoc patrimoine immobilier

Législature 2007-2011

Membre du CM de juin 2007 à août 2008 puis de novembre 2009 à mai 2011

Bureau du CM :

- Président du CM de 2007 à 2008

A été membre des commissions suivantes :

- Constructions et équipement
- Sport et loisirs
- Culture et communication
- Finances et patrimoine financier
- Famille écoles et enfance
- Action sociale et jeunesse
- Fonds de décoration

Législature 2011-2015

Bureau du CM :

- Président du CM de 2014 à 2015

A été membre des commissions suivantes :

- Finances et communication
- Culture et loisirs
- Social, famille, jeunesse et emploi
- Sport
- Ad hoc Grands projets urbains
- Comité de pilotage La julienne

Législature 2015-2020

Bureau du CM :

- Président du CM de 2019 à 2020

A été membre des commissions suivantes :

- Culture et loisirs
- Economie et finances
- Sécurité, prévention et communication
- Sports
- Ad hoc pièce D Cherpines
- Naturalisations

Roberto Righetti a assisté à :

- **92 séances du Bureau du Conseil municipal**
- **146 séances du Conseil municipal**
- **544 séances de commissions**

Roberto c'est d'abord un homme de culture et de social
Qui défend ces deux aspects avec vigueur et passion

Très actif dans les sociétés communales il a souvent été au front pour aider et soutenir.
Comme Assureur il sait protéger ses arrières

Il a le souci d'arranger et d'améliorer en tenant compte de chacun, ce qui n'est pas toujours facile.

Ce genevois italo-valaisan ne renie rien, jamais. Même après une ou deux bouteilles.

Toutefois, homme multiple, cela dépend avec qui et de quoi l'on parle... il devient alors et à choix :
chanteur, assureur, conseiller, , sportif, politique, assureur, valaisan , italien.... assureur

Une adaptation remarquable, le Zelig de PLO ... Transformiste... Les Rolling Stone dirait qu'il a une
sympathie with the devils...

Il a quand même dû changer de groupe politique... on ne peut pas s'adapter à tout !

Trois fois président du CM (record égalé) il nous a amené en sortie... En valais et en Italie !
Mémorable... puis à Covid !

Il a aussi été le président d'une séance unique sur Genève puisqu' en vidéo conférence

Bon vivant et amoureux de la vie, son apport à notre commune est grand et j'espère qu'il puisse enfin
dire ailleurs, « Je suis de plan-les-ouates, là où je souhaite qu'il soit construit un Hallenstadium » .
Qu'il vante les mérites de cette commune comme il vante son canton d'accueil et son pays d'origine,

Son choix d'arrêter la politique lui permettra ainsi reprendre à tue-tête Angie (rolling stones) tant et
plus, à pleine voix et développer ses affaires et son entreprise

Merci Roberto

Xm 26.5

SAG – 22 mai 2020

Parcours de Pierre-Alain GAUD au Conseil municipal de Plan-les-Ouates

1^{ère} élection en qualité de Conseiller municipal le 1^{er} juin 1987 au 31 mai 2020, soit 33 ans au Conseil municipal de Plan-les-Ouates.

Pour les législatures de 1987 à 1999 : pas de données disponibles.

Législature 1999-2003

Bureau du CM :

- Membre

A été membre des commissions suivantes :

- Bâtiments et emplacements communaux
- Finances et économie
- Activités culturelles
- Environnement et agriculture
- Sports et loisirs
- Ad hoc communication
- Ad hoc festivités ans 2000-2001
- Ressources humaines

Législature 2003-2007

Bureau du CM :

- Membre

A été membre des commissions suivantes :

- Urbanisme et constructions
- Bâtiments et emplacements communaux
- Finances et économie
- Action sociale
- Fonds de décoration communal
- Communication
- Ad hoc Ressources humaines
- Ad hoc Patrimoine immobilier

Législature 2007-2011

Bureau du CM :

- Président de 2010 à 2011

A été membre des commissions suivantes :

- Finances et patrimoine financier
- Sports et loisirs
- Ad hoc PACA Plaine de l'Aire
- Culture et communication

Législature 2011-2015

A été membre des commissions suivantes :

- Finances et communication
- Bâtiments énergie et emplacements communaux
- Sécurité et mobilité
- Ad hoc GPU

Législature 2015-2020

A été membre des commissions suivantes :

- Economie et finances
- Infrastructures et environnement
- Sécurité prévention et communication
- Sociale
- Ad hoc Pièce D Cherpines

Depuis 1999, Pierre-Alain Gaud a assisté à :

- **108 séances du Bureau du Conseil municipal**
- **182 séances du Conseil municipal**
- **623 séances de commissions**
-

Pierre-Alain c'est le dinosaure du CM de PLO, le père, le grand père.

33 ans de politique, mais contrairement aux dinosaures ce n'est pas une météorite qui va le faire disparaître, c'est son choix.

Un homme qui a vu la commune passer de 4500 hab à 10700 habitants

Le budget de 8,7M à 75 M malgré qu'il l'ait toujours combattu

Il a vu passer 11 CA et Maire

Et aurait voulu le devenir également

Il a débuté en 87 avec Michel Strohbach comme président

Il a notamment présidé la commission Finance et le conseil municipal en 94 et 2010

Et a des expressions bien à lui comme

« Ca m'empêchera pas de dormir »

« Je m'abstiens.. ».

« Ouais, ouais bon, bien ok, on verra bien mais moi j'dis que tu verras , enfin bon »

« Je ne suis pas contre, néanmoins je ne suis pas pour non plus, mais bon vous savez ce que je pense. »

Né et habitant d'Arare , il est viscéralement attaché à son territoire et à sa terre

Entrepreneur et chef d'entreprise, il sait compter et possède une expérience et des connaissances à nulle autre pareille

Ancien capitaine des pompiers, il a œuvré pour sa commune comme peu d'autres

Doté d'un solide humour il sait aussi relativiser et plaisanter

Ce record de longévité est simplement incroyable, c'est donc aussi et particulièrement de sa faute...si on en est arrivé là aujourd'hui

Avec un Total 913 séances x 2h au minimum = 1826 h . Soit une année complète à plein temps (40h)

Merci Pierre Alain, une page se tourne, ce n'est pas facile de voir partir une personnalité comme toi et il y a tant à dire que je ne peux que regretter d'avoir ici, un temps limité pour en parler. Ici l'alarme n'est pas branchée ... tu aimes tellement la faire sonner...

Xm 26.5

SAG – 22 mai 2020

Parcours de Thierry DURAND Au Conseil administratif de Plan-les-Ouates

Elu en mars 2007, mandat de Conseiller administratif du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2020, soit 13 ans.

Législature 2007 – 2011

Dicastères :

Administration générale
Finances
Sécurité et domaine public
Protection environnement et déchets
Mobilité

Législature 2011 – 2015

Dicastères :

Finances et patrimoine administratif
Energie, environnement, gestion des déchets
Espaces publics
Mobilité, routes et canalisations
Entretien des bâtiments
Subventions à la coopération

Législature 2015 – 2020

Dicastères :

Idem ci-dessus
+ Ressources humaines

Pendant ces 13 années, Thierry Durand a assisté à :

- **566 séances du Conseil administratif** (a manqué 19 séances)
- **120 séances du Conseil municipal** (a manqué 8 séances)
- **Et toutes les commissions**

Thierry a une particularité.

Il n'a jamais siégé comme CM

Propulsé directement au CA, il restera comme le premier élu vert au CA et Maire de PLO
C'est un homme brillant qui possède énormément de connaissances

Il a une autre particularité... qu'il se plait souvent à relever lui-même .

Son pouvoir de nuisance.

il en fait même une marque de fabrique et l'utilise de façon intensive, extensive et s'y réfère régulièrement. Particularité bien utile face au canton.

Ajouter à cela une extraordinaire force de travail, une grande capacité d'analyse et une excellente culture générale...

Vous avez là un redoutable combattant qui n'a pas peur de rentrer frontalement dans le lard
Et peu importe de qui. C'est même parfois un challenge, un défi pour gagner un pari voir une distinction particulière que de l'énervé.

Un autre point qu'il relève lui-même, je cite :

Je ne faire confiance à personne

Ce qui lui amène quelques soucis, beaucoup de travail et de nombreux doutes

Il se fait une spécialité de nous gratifier de mots ou d'expressions du style :

« gemischte salade, bullshit job, procrastiné, acratopège » Termes qui sont issues de ces lectures de vacances. Parce qu'il lit tout et tout le temps.

Pendant 13 ans responsable des finances il a effectué un excellent travail, salué par toutes et tous. Même si depuis 2007 le budget est passé de de 39M à 75,6 M (ss imputations), les charges de personnel (fonction 30) de 9,3M à 14,3 (ce qui veut dire de 68 à 140 ETP ...)

Il a aussi un côté Janus, qui le rend complètement étanche sur certains points mais beaucoup plus perméable pour d'autres...

De même, les mardi puis jeudi matin du CA... sont des loteries. L'humeur est variable et dépend probablement du nombre de café ingéré avant ... Saurons nous une fois si c'est bien cela ?

Durand, terre de contraste, qui peut gueuler et remercier en même temps

Un caractère fort qui voit la vie comme au DIP et qui aimerait que la commune soit organisée comme cela. Pas le meilleur exemple dans la réputation de bon fonctionnement et on y résiste. Ce qui est sûr c'est qu'il n'aime pas avoir une hiérarchie au-dessus de lui

Sur chaque projet il argumente et donne les raisons, l'objectif est bien défini et la vision claire

Thierry est un personnage marquant et durant ces 13 ans passé pour la commune il n'a pas laissé beaucoup de monde indifférent et l'a fait avancer avec rigueur et discipline

Bonne suite

Xm 26.5

PMer/Mai 2020

Monsieur le Président du Conseil municipal
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal
Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Chers Tous,

Me voici arrivé au terme de mon troisième et dernier mandat, et c'est avec un sentiment protéiforme que je prends congé de votre Conseil.

D'abord, une certaine amertume :

Cette cochonnerie de pandémie a furieusement bousculé notre quotidien maintenant depuis plusieurs quatorzaines (un joli néologisme) et le fonctionnement de nos institutions essentielles à la démocratie s'est retrouvé du jour au lendemain mis en comas artificiel.

La vidéo conférence, seule hydroxychloroquine prescrite par notre bon docteur Conseil d'Etat, nous a certes permis de faire une expérience de nature existentielle d'une vie 4.0....

La platitude de la 2 D construite en pixels qui a permis de nous réunir a tellement aseptisé l'ambiance, qu'au-delà de la satisfaction d'avoir participé à cette expérience, il n'en est pas resté grand-chose, si ce n'est les votes, parfois laborieux, mais quasi sans discussion.

Or le débat est consubstantiel à la politique, et nous l'avons désormais testé : rien ne vaut une vraie assemblée d'hommes et de femmes, un cénacle dans le lequel la parole s'exprime.

Nous avons le privilège de faire un premier pas de déconfinement ce soir, même si je ne suis assuré que nous soyons totalement dans les clous ; les stratèges diraient que nous avons évité le pire.

Heureusement que nous pouvons nous dire « au revoir », en 3 D...

Même s'il nous faudra probablement prendre la tangente pour, tout à l'heure, rejoindre discrètement le carnotzet !

Et cette amertume engendre quelques regrets :

Le plus important, c'est l'absence d'un acteur incontournable, sans lequel rien ne se fait.

Quelques-uns de ses représentants œuvrent en coulisse pour faire en sorte que nous puissions débattre ce soir (merci Christophe, Nicolas, les Patricia, Paco et tous leurs collègues).

Vous l'aurez compris que je pense à l'Administration communale, d'abord comme institution.

Elle n'est jamais présente puisqu'elle est littéralement au service des Autorités que nous incarnons, nous devons donc pouvoir l'organier en toute sérénité, mais en son absence, ce qui est normal.

Mais cette institution fonctionne grâce aux collaboratrices et aux collaborateurs qui la composent. Et ils sont nombreux, et elles sont nombreuses. Trop aux yeux de certains qui n'ont jamais manqué l'occasion de nous la faire savoir (hein Pierre-Alain. Pierre-Antoine, Olivier...).

Je ressens donc une immense frustration de ne pas avoir pu leur témoigner, une dernière fois, toute ma reconnaissance pour la qualité de leur engagement, pour leur professionnalisme et pour la bonne ambiance qui règne dans ces bureaux communaux.

Tout ce petit monde va me manquer, et je regrette de ne pas avoir pu leur dire au-revoir comme je l'avais préparé.

Ensuite, une profonde reconnaissance :

Nous aurons passé beaucoup de temps ensemble pour œuvrer au bien commun de la Plan-les-Ouates, que ce soit en séances de commissions ou en séances plénières. Je garderai de tous ces moments le souvenir d'un travail sérieux que nous avons su pratiquer avec intelligence dans une ambiance respectueuse et constructive.

Nous n'étions certes pas toujours d'accord, les débats furent parfois tendus, certaines prises de paroles véhémentes, mais dans l'ensemble les discussions se sont déroulées dans une ambiance courtoise, au-delà de nos divergences.

Les liens qui nous réunissent n'en ont jamais soufferts.

Et le succès de nos « after », à la buvette, en est le témoignage le plus éloquent.

Je vous en suis infiniment reconnaissant.

Le sentiment d'avoir « fait le job ».

Je n'ai pas l'arrogance d'établir un catalogue déraisonné des réalisations que j'ai permises, ni de celui, à-raisonnable cette fois, des projets inaboutis ; j'ai toutefois le sentiment du devoir accompli.

Nous avons œuvré, ensemble, pour le bien de la collectivité, nous avons fait ce que nous pensions être le meilleur, même si parfois c'était pour le moins mauvais....

Nous nous sommes certainement également trompés, mais nous étions de bonne foi !

Aux cours de ces nombreuses séances plénières et de commissions, nous vous avons présentés de nombreux projets, vous les avez auscultés, nous les avons « défendus » et très souvent vous les avez votés.

L'administration fonctionne à satisfaction, elle produit des prestations de qualité dans le champ des compétences communales (qui sont souvent plus restreintes que ne le sont les problèmes à résoudre, hein Roby !), de nombreuses activités de qualité sont proposées aux habitantes et habitants de Plan-les-Ouates, les espaces publics sont agréables et bien végétalisés et les infrastructures bien entretenues.

Des projets nombreux et souvent ambitieux (c'est une donnée, pas un jugement de valeur) ont été votés au travers des quelques 200 délibérations que vous avez acceptées, et ils sont en cours de réalisation, engageant fortement les deniers communaux.

Ces derniers, les deniers communaux donc, et bien que les cieux s'assombrissent, disposent de budgets raisonnables et d'un bilan recelant des réserves importantes qu'il sera certainement bien utile de solliciter dans un avenir probablement (très) proche.

Tout cela, nous l'avons fait ensemble, et je pense que nous pouvons en être fiers, collectivement.

Je ressens également une indignation accompagnée d'une certaine espérance

Espoir que la vision verte que j'ai modestement amenée n'en restera pas là, tant il à faire !

Car il ne s'agit pas d'une lubie d'un bobo chevelu, puis barbu puis moustachu, en short et en tong !

Il s'agit de considérer, de mettre à l'agenda, de traiter et d'enrayer la destruction systématique et organisée de notre environnement pour nourrir une circuiterie

mondialisée d'échanges en tous genres dont la valeur ajoutée, autre qu'économique, est trop souvent très discutable. Avec des gaspillages gigantesques de ressources et d'énergie non renouvelables dont nos descendant devront certainement se passer, tant pis pour eux !

Le tout au profit d'une petite clique de ploutocrates cyniques et sans morale pour qui la fin justifie n'importe quel moyen, pourvu qu'elle rapporte un max !

Et ils arrivent à nous faire croire que c'est naturel, que l'homme est ainsi fait, que des « lois de la nature » expliquent que le plus fort doit l'emporter et le plus faible se faire écrabouiller.

Quelle imposture !

Nous savons toutes et tous que notre vie quotidienne avec nos proches, nos familles, nos amis, n'est pas construite ainsi.

La bienveillance, l'aide, la solidarité, le désintérêt guident davantage nos comportements que la poursuite éfreinée du profit économique !

Certes, à notre échelle plan-les-ouatiennne, les enjeux sont plus... locaux.

Mais c'est à cette échelle que les transformations nécessaires doivent se déployer.

Pourtant, nombreux sont ceux qui, parmi vous, m'ont régulièrement annoncé la fin prochaine du parti que je représente puisque tous les partis traditionnels ont désormais annoncé mettre la protection de l'environnement au cœur de leur programme.

En fait, et y regardant de plus près, il est rarement question de protection de l'environnement dans ces programmes politiques, mais plutôt et seulement d'environnement. C'est plus acratopège...

Alors que la crise est là !

Et que nous devons agir même et surtout au niveau local car cette échelle est des plus fécondes.

Le déploiement de la monnaie Le Léman, en particulier en ce moment de déconfinement désargenté, la participation effective des habitant.e.s de Plan-les-Ouates à leur vie de quartier, le resserrement des liens sociaux et le soutien au tissu associatif, tout comme la végétalisation maximale des espaces publics, la recherche d'une sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables, par exemple avec

nos déchets, sont différentes actions que je souhaite pour le Plan-les-Ouates de demain.

Les résultats aux dernières élections m'incitent à un optimisme modéré, la transition est en cours, mais pas terminée...

Et finalement, une certaine joie.

Joie de pouvoir retrouver du temps.

Cette denrée (oups, cette ressource nous diraient le éconocrates) si précieuse pour s'enrichir de la relation avec l'Autre et pour penser à soi.

Cela fait treize ans que ma vie est rythmée par mes activités professionnelles et politiques, me laissant peu de disponibilité, ne serait-ce qu'intérieure, pour vagabonder ailleurs, où qu'il soit.

Bon, je reconnais volontiers que tout cela ne m'est pas arrivé à l'insu de mon plein gré ; ce fut du reste un thème récurrent de discussion avec mes psy et autres coaches.

Je me réjouis donc de pouvoir me libérer de cette fonction et ainsi m'adonner à nouveau avec plus d'engagement à diverses activités autant manuelles qu'intellectuelle et plus contemplatives.

Et surtout de renouer des liens avec mes proches et moins proches, ceux que j'ai laissé se distendre.

Car finalement et au-delà du slogan politique, le « bien vivre ensemble » est l'objectif que nous poursuivons toutes et tous. Et cela, sans que ce but idéal ne soit réduit, comme « on » nous le fait croire à journée faite, à une maximisation des profits par les plus aptes !

Je vous souhaite le meilleur tout comme je souhaite le meilleur pour Plan-les-Ouates.

Et je vous remercie toutes et tous chaleureusement pour tous ces moments passés ensemble et pour l'attention que vous accordée pour une dernière fois.

Thierry Durand
Le 26 mai 2020